

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Prosopographie des géreurs du Gialion au début du XXe siècle

Jean-Pierre Sainton and Jessica Pierre-Louis

Number 189, May–August 2021

Croisées d'images et de figures sociales en Guadeloupe et en Martinique au cours du premier vingtième siècle : *Actes de la 2e journée d'études REZO-Antilles (30 octobre 2019, Fort-de-France)*

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1082208ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1082208ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sainton, J.-P. & Pierre-Louis, J. (2021). Prosopographie des géreurs du Gialion au début du XXe siècle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (189), 61–93. <https://doi.org/10.7202/1082208ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2021

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Prosopographie des géreurs du Gialion au début du XXe siècle

Jean-Pierre SAINTON & Jessica PIERRE-LOUIS



Géreur à cheval – (Félix Rose Rosette, « *la Martinique 6 -Coupe de canne à sucre* » Carte-photo, XXe siècle ») Col. Privée - courtoisie Christelle Lozère

A priori, la profession de gèreur d'habitation n'ouvre pas tant aux ambiguïtés. La catégorie socio-professionnelle se définit d'abord, nous l'avons vu, par sa fonction économique et sociale au service d'un centre industriel, entre les habitations et l'Usine, dans sa gestion de la production de la canne à sucre comme des hommes et des femmes qui la produisent¹. La cohérence de ce groupe professionnel est donc, en premier lieu, à retrouver dans l'architecture du complexe agro-industriel qu'est le domaine sucrier. Les sources disponibles permettent une étude prosopographique de ce groupe du Galion cartographié autour des années 1920 à 1930. S'agit-il réellement juste d'un groupe social « intermédiaire » au sens où l'entend la sociologie classique, et comment cette « intermédialité » joue-t-elle dans la quotidienneté et l'organisation systémique de la vie et des relations sociales au sein d'une telle instance de la transition post-esclavage ? Il convient d'aller au-delà des schémas simplificateurs pour interroger les modulations, et donc les ressorts, de l'organisation sociale. Deux approches semblent être appelées par la nature même du terrain social étudié.

Le concept de *topologie sociale* sera ici mobilisé. Utilisé en anthropologie d'occupation des lieux et des espaces, il peut être manipulé de façon polyforme². Si la notion s'utilise plus couramment dans l'étude de l'organisation sociale des espaces physiques, on peut aussi l'entendre en inversant la démarche, c'est-à-dire comme l'étude d'un point focal *situé* de la fabrication sociétale. La pertinence de l'approche est dans la configuration même du domaine sucrier qui s'est constitué en agglomération des habitations historiques, (lesquelles demeurent le lieu de vie résidentiel indexé à l'activité agricole) autour d'un centre, l'usine, proprement dite. Cette dernière possède en effet, quant à elle, sa propre inscription dans l'espace du domaine, comme son propre circuit de fréquentation (site de production des installations manufacturières, bureaux administratifs, balances, voies ferrées, chemins et canaux, bois et halliers, marges, quai portuaire).

La construction sociale du complexe agro-industriel génère donc une occupation sociale et une gestion de la circulation différente de celle antérieurement vécue dans l'habitation esclavagiste de naguère, enclose sur elle-même. Cet espace élargi au domaine, parcouru, arpenté, n'est pas partagé et perméable par tous. Traverser librement l'espace d'exploitation d'une habitation à l'autre, en avoir la vision d'ensemble, et entretenir avec le domaine une relation globale d'appropriation et de reconnaissance est le privilège du propriétaire, du directeur et des gèreurs à cheval.

1. Cf. ici-même, Jean-Pierre Sainton, « La figure sociale du gèreur d'habitation ; l'exemple du domaine du Galion ».

2. Cf. Philippe Bonin, « Pour une topologie sociale » in *Communications*, 87, 2010 *Autour du lieu*, (sous la direction de Aline Brochot et Martin de la Soudure). pp. 43-64 [www.persee.fr/doc/comm_0588-8010_2010_num_87_1_2619]

TABLEAU 1 – *Parcours nominatif des géreurs du Galion au début du XXe siècle*³

NOM, Prénom	Date et lieu de naissance	Parcours du gérant : Entrée au service du domaine, emploi, habitation et sa catégorie (cat.), périodes d'activité
ALVARES, Emile	14/04/1878 La Trinité	– Entrée au service de l'usine : 27/07/1918 – Gèrent de Gaschette au moins depuis 1924
BLAISEMONT, Camille	12/07/1888 Gros-Morne	– Entrée au service de l'usine : 01/03/1915 – Gèrent de Desmarinières cat. 4, av. 1918 – 1924 – Inspecteur des cultures à partir de 1923 + gèrent de Desmarinières en 1923
DELEUZE, André	12/04/1889 Fort-de-France	– Entrée au service de l'usine : 02/01/1913 – Gèrent de Duferret - cat. 4, au moins depuis 1924
DESABAYE, Ludovic	24/08/1891 La Trinité	– Entrée au service de l'usine : 01/07/1912 – Gèrent de Mignot et Gaschette avant sept. 1919 – Gèrent de Malgré Tout - cat. 1 à partir de sept. 1919 + Mignot et Gaschette – Gèrent de Bord de Mer - cat. 2, avant fév. 1922 – Gèrent de Grands Fonds - cat. 3, à partir de fév. 1922 – Desmarinières - cat. 4, au moins depuis 1928
GAIGNARD, Léon	01/12/1880 Saint-Pierre	– Entrée au service de l'usine : 01/04/1914 – Gèrent de Petit Galion - cat. 3, à partir d'oct. 1918 – Gèrent de Spoutourne - cat. 4, au moins depuis 1924 – juil. 1933 – Gèrent de Malgré Tout - cat. 1 à partir de juil. 1933
GAUTRY, Flavius	08/10/1887 La Trinité	– Entrée au service de l'usine : 01/12/1916 – Gèrent de Bord de Mer - cat. 2, au moins depuis juin 1919-1924 – Gèrent de Gaschette avant janv. 1922 – Gèrent de Bord de Mer - cat. 2, à partir de janv. 1922 – Gèrent de Grand Fond - cat. 3, au moins depuis 1928

3. Pour Léon Gaignard, les papiers de l'usine lui attribuent 1880 pour année de naissance mais selon l'acte de naissance retrouvé à l'état civil il serait né quelques mois plus tôt, en 1879. Georges Guyot, économe en 1924, mais gèrent ultérieurement, a été adjoint au tableau. Les habitations Gaschette et Mignot ne sont pas classées. Ces parcours des gèrents au sein du domaine du Galion ont été reconstitués à partir de la liste de 1924 [ANOM – FP 118 AQ 348, *État du personnel (1924)*], ainsi que des informations contenues dans les courriers de l'administration de l'usine [ANOM – FP 118 AQ 172, 173, 313, 349, 385].

GUYOT, Georges	25/10/1901 Le Robert	– Entrée au service de l'usine : 01/08/1919 – Économe au Galion - cat. 5 en 1924 – Gère de Bord de Mer - cat. 2, au moins depuis 1928
MAIGNAN, Rodolphe	18/12/1867 Le Robert	– Entrée au service de l'usine : 01/08/1919 – Gère d'une habitation non-nommée au moins depuis fév. 1915 – Gère de Petit Galion - cat. 3, avant oct. 1918 – Gère de Duferret - cat. 4, à partir d'oct. 1918 – Gère de Galion- cat. 5, au moins depuis 1924
MANSUELA, Hayot	15/05/1893 Le François	– Entrée au service de l'usine : 15/06/1915 – Gère d'une habitation non-nommée au moins depuis janv. 1920 – Gère de Grand Fond - cat. 3, avant janv. 1922 – Gère de Fonds Galion - cat. 4, à partir de janv. 1922
MOURIESSE, Antoine	29/05/1898 Prêcheur	– Entrée au service de l'usine : 01/08/1919 – Gère de Petit Galion - cat. 3, au moins depuis 1924
MUSSARD, André	24/11/1893 Fort-de France	– Entrée au service de l'usine : 01/08/1919 – Gère d'une habitation non-nommée au moins depuis janv. 1920 – Gère de Malgré Tout - cat. 1, au moins depuis 1924
RICHARD, Léopold	05/02/1892 Fort-de-France	– Entrée au service de l'usine : 28/06/1908 – Gère d'une habitation non-nommée au moins depuis fév. 1915 – Gère de Beauséjour - cat. 4, au moins depuis janv. 1918

Mais qui sont ces gens précisément ? Forment-ils un « réseau » au sens où l'entend le concept de plus en plus mobilisé dans les études d'histoire sociale, dont Claire Lemerrier rappelle que :

« L'intérêt pour les réseaux en sciences sociales ne renvoie pas seulement à une mode. Il est lié à la volonté de dépasser le déterminisme des structures et le modèle simpliste du choix rationnel en s'intéressant au lien social, aux aspects organisationnels, à ce que certains appellent le niveau *meso* »⁴

L'approche par les réseaux, incontestablement, permet d'élargir les données, d'enrichir et complexifier l'analyse des constructions sociales, en ce qu'elle permet de toucher aux ...

« ... réseaux de famille, d'alliance, de parenté, de proximité, de voisinage, entourage, espace de connivence, chaînes de connaissances, réseaux

4. Cf. Claire Lemerrier, « Analyse des réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/2, n°52-2, pp. 88-112.

de fidélités, d'amitié, de clientèle, de sociabilité, de pouvoirs, de crédits, d'origine, réseaux marchands, intellectuels, professionnels, épistolaires, diplomatiques, religieux, maçonniques, migratoires, clandestins, latents »⁵

Qu'est-ce qui constituerait les ressorts, les fils directeurs et les vecteurs de rencontre au Galion pour ce groupe professionnel ?

La liste ci-dessus des géreurs, extraite du registre consignait l'état du personnel de 1924 montre des hommes aux profils variés ; la seule caractéristique commune entre ces individus est leur lieu de naissance, la Martinique. D'où viennent ces hommes – car le métier de géreur est évidemment exclusivement masculin – qui accèdent au rang prestigieux de géreurs de l'usine au XXe siècle ? Est-ce que leur origine familiale et leur milieu social reflètent les mutations de la société d'habitation tardive ? Il est difficile, dans le cadre qui nous occupe, de ne pas s'interroger en tout premier lieu sur les héritages historiques de la société esclavagiste, à commencer par l'origine familiale.

Pour déterminer la mémoire transmise de l'origine familiale des uns et des autres au début du XXe siècle, deux sources ont été principalement sollicitées en complément du fonds d'archives du Galion : l'état civil et les registres-matricules des militaires. Au-delà des renseignements sur l'origine familiale, les actes de naissance, mariage et décès, permettent de cerner les réseaux sollicités au travers des témoins et parentés spirituelles choisis. Ils sont aussi une mine d'information sur les métiers et les lieux de vie. Les registres-matricules du recrutement militaire concernent pour leur part, les hommes nés en Martinique entre 1869 et 1901. À partir de 1889, le principe de la conscription et du service militaire obligatoire fut étendu aux Antilles ; une fiche individuelle était dressée pour chaque classe d'hommes âgés de 20 ans, à l'exclusion néanmoins des étrangers. En les consultant, on peut dès lors accéder à quelques informations supplémentaires, notamment, pour la présente étude, aux professions et aux descriptions physiques des géreurs et de leurs frères⁶.

En second lieu, il sera approché les paramètres de l'*agentivité* du groupe à travers quelques cas personnalisés extraits de la base.

I – ESQUISSE DE TOPOLOGIE SOCIALE DES GÉREURS DU GALION

1. *Les origines familiales : des géreurs issus des trois grandes classes historiques*

Pour comprendre l'importance de l'origine familiale aux Antilles, il faut rappeler que la société coloniale d'ancien régime fut structurée autour d'un système de catégorisation sociojuridique distinguant à la fois

5. In Claire Lemerrier (op.cit.) Selon le diagnostic de Jean Boutier, « Sources, objets, outils. Quelques remarques pour éviter de conclure », in Pierre-Yves Beaurepaire, Dominique Taurisson (éd.), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et des réseaux relationnels*, Montpellier, Presses universitaires de Montpellier, 2003, p. 535-544 (citation p. 539) et www.egodoc.revues.org/octobre2002/. 3.

6. Seuls cinq géreurs ont une description physique pour eux-mêmes ou un de leur frère.

l'origine de la liberté et le phénotype des individus avec toute une palette de vocabulaire pour distinguer et classer les individus, en particulier sur le critère de la couleur de la peau, révélateur de la généalogie supposée.

Jusque dans le premier tiers du XIX^e siècle, la société s'est construite sur un système esclavagiste reposant sur la hiérarchisation raciale de ses membres ; trois grandes catégories coexistaient sur le plan juridique : les Blancs, les Libres de couleur⁷ et les esclaves, ces derniers devenant après 1848 les « nouveaux citoyens » de la période post-esclavagiste. Les systèmes de catégorisations socio raciales impliquaient des contraintes tant juridiques que sociales ou économiques pour tous ceux et celles qui ne pouvaient se prévaloir d'une ascendance complètement blanche ou considérée comme telle. Au XX^e siècle, ces catégorisations n'avaient plus cours juridiquement, néanmoins l'héritage de ses structures historiques était toujours tangible sur le plan culturel, social et économique⁸.

La recherche d'ancêtres jusqu'au début du XIX^e siècle, voire la fin du XVIII^e siècle, montre que les géreurs du Galion puisaient leurs origines dans les différents groupes historiques. L'héritage social lié au groupe d'origine est perceptible dans l'analyse des actes. Les familles reproduisent les caractéristiques habituellement attendues des Blancs, Libres de couleur ou esclaves d'autrefois, même si la règle n'est pas systématique.

Les familles perçues comme récemment libres sont souvent les plus facilement identifiables du fait de leur présence dans les registres d'individualités établis juste après l'abolition de l'esclavage de 1848. C'est le cas des grands-parents maternels de Hayot Mansuéla, seul gèreurs issu d'une famille appartenant historiquement aux « nouveaux libres »⁹.

Pour les familles perçues comme appartenant autrefois à la classe des Libres de couleur, il existe plusieurs cas de figure. La présence d'un vocabulaire stigmatisant dans les actes des personnes libres réalisées avant 1833 est révélatrice des familles de couleur libres de longue date à l'image des Blaisemont¹⁰. D'autres familles, comme celle de Ludovic Désabaye, sont issues de la vague d'affranchissement des années 1830, période à laquelle plusieurs mesures vinrent assouplir les conditions des affranchissements¹¹ et réguler la situation des gens libres de fait¹². Pour cer-

7. La catégorie « libres de couleur » permet de regrouper les personnes noires ou métissées, nées libres ou affranchies, qui étaient discriminées socialement et juridiquement par le « préjugé de couleur » officiellement et légalement en vigueur jusqu'en 1833 en raison de leur origine servile réelle ou supposée et en raison de la couleur de leur peau.

8. L'abrogation juridique du préjugé de couleur fut prononcée en 1833, mais le préjugé a persisté sous forme d'idéologie, d'opinions et de comportements persistant à renvoyer à une origine socioraciale ou socioethnique. Sur ce thème voir notamment Bonniol, Jean-Luc, *Couleur et identité : le miroir des apparences dans la genèse de populations créoles*, Thèse : Histoire, Aix-Marseille, 1988, 2 vol. 713 p. ; Sainton, Jean-Pierre, *Les nègres en politique : Couleur, identités et stratégies de pouvoir en Guadeloupe au tournant du siècle*, Thèse de doctorat : Histoire, Université de Provence, 1997, 718 p. ; Sainton, Jean-Pierre, *Couleur et société en contexte post-esclavagiste : la Guadeloupe à la fin du XIX^e siècle : contribution à l'anthropologie historique de l'aire afro-caraiïbe*, Pointe-à-Pitre, Éditions Jator, 2009, 172 p.

9. Nous retrouverons infra de façon plus détaillée ce personnage au parcours atypique.

10. Nous retrouverons infra de façon plus détaillée ce personnage marquant, archétype du gèreurs.

11. Archives territoriales de Martinique, 3K 2/4 Bulletin des actes administratifs de la Martinique, p. 122, Ordonnance royale du 1^{er} mars 1831.

12. Archives territoriales de Martinique, 3K 2/5 Bulletin des actes administratifs de la Martinique, p. 318, n° 846, Ordonnance royale du 12 juillet 1832.

taines familles (Gautry, Alvarez, Richard), c'est un ensemble d'éléments caractérisant la situation des Libres de couleur qui permet de les rattacher à ce groupe : l'absence de nom de famille parmi les aïeux, la présence de prénoms rares, voire absents dans la classe blanche, l'utilisation du prénom d'un aïeul comme nom patronymique par les descendants, mais aussi les petits métiers exercés par les femmes (couturière, blanchisseuse...) et enfin l'importance des naissances illégitimes qui rendent parfois difficiles la reconstitution des généalogies¹³. La famille de Flavius Gautry présente ainsi une branche maternelle de femmes couturières sur quatre générations, donnant naissance à des enfants illégitimes dont les pères ne sont jamais mentionnés, et dans laquelle Marie Noël, l'arrière-arrière-grand-mère ne possède pas de nom de famille¹⁴.

Pour les familles libres de couleur, la liberté, quand elle était acquise depuis de nombreuses générations, s'accompagnait d'une meilleure situation économique et sociale et de l'application des normes sociales valorisées, passant notamment par le mariage et la légitimité des naissances¹⁵. C'est le cas de Blaisemont (dont il sera question plus longuement infra) mais aussi de la famille de Léopold Richard qui occupe une place un peu à part dans le panel des géreurs. Le père, Pierre Richard Farot, et la mère, Joséphine Rose Désirée Roblot Coulange, savaient signer ; les naissances de la fratrie furent toutes légitimes. Léopold est le fruit d'une union considérée comme mixte et inhabituelle à l'époque. La branche paternelle possédait les caractéristiques de familles perçues comme « de couleur »¹⁶. En revanche, sa mère était issue d'une famille de Blancs créoles installée de longue date dans les îles. À la frontière entre les deux groupes, on peut supposer que, comme par le passé, prévalait le stigmate

13. Sur la prise de nom voir Vincent Cousseau, *Prendre nom aux Antilles : individu et appartenances (XVIIe-XIXe siècle)*, France, Comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS, 2012, 441 p. En particulier p 254 et suivantes. Dans cet article, le mot « illégitime » est employé pour caractériser le statut d'enfants dont les parents ne sont pas mariés. Sur ce thème voir Cousseau, Vincent, «La famille invisible. Illégitimité des naissances et construction des liens familiaux en Martinique (XVIIe siècle - début du XIXe siècle)», *Annales de démographie historique*, 2011, Vol.122 (2), p.41-67

14. ANOM – Etat-civil, Gros-Morne, 1 DPPC 1542, 1856, naissance, acte n° 53 folio 18r (vue 19) ; 1 DPPC 1554, 1879, décès, acte n° 37 folio 7r (vue 94) ; La Trinité, 1 DPPC 2203, 1837, affranchissement, acte non numéroté, folio 7v (vue 12) ; 1 DPPC 2205, 1844, affranchissement, acte n°96, folio 39v (vue 97) ; 1 DPPC 2211, 1854, mariage, acte 298 folio 119r (vue 209) ; 1 DPPC 2227, 1875, décès, acte 212 folio 47v (vue 137) ; 1 DPPC 2233, 1887, naissance, acte n° 155 folio 25 v (vue 39) ; 1 DPPC 2234, 1889, naissance, acte n° 192 folio 46r (vue 47) ; 1 DPPC 2234, 1890, reconnaissance, acte n°142 folio 36r (vue 37) ; 1 DPPC 2235, 1891, naissance, acte n°223 folio 54v (vue 58) ; Sainte-Marie, 1 DPPC 2184, 1894, naissance, acte n°387 folio 83v (vue 84) ; 1 DPPC 2185, 1896, naissance, acte n°250 folio 59r (vue 62) ; 1897, naissance, acte n°353 folio 68v (vue 71) ; 1 DPPC 2187, 1900, naissance, acte n°445 folio 112v (vue 114) ; Le Lorrain, 1 DPPC 1653, 1862, naissance, acte 383 folio 127r (vue 127) ; Marigot, 1 DPPC 1703, 1836, naissance, acte 3 folio 1v (vue 2) ; Basse-Pointe, 1 DPPC 1257, 1858, mariage, acte 77 folio 22v (vue 22), 1 DPPC 1262, 1867, décès, acte 60 folio 21r (vue 21).

Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Gautry Hélienus Emile classe 1911, registre 1R77, matricule 1430 ; Gautry, René Alphonse classe 1920, registre 1R120, matricule 1436.

15 : Voir notre thèse : Jessica Pierre-Louis, *Les Libres de couleur face au préjugé : franchir la barrière à la Martinique aux XVIIe-XVIIIe siècles*. Thèse de Doctorat d'Histoire, Université des Antilles et de la Guyane, 2015, 431 p.

16. Il n'a pas été possible pour l'instant de remonter dans les actes au-delà de 1855 et donc de déterminer si la famille est affranchie en 1848 ou tient sa liberté antérieurement.

de la couleur et de l'origine servile pour toute personne ne pouvant se prévaloir d'une ascendance totalement blanche¹⁷.

La famille de Ludovic Désabaye présente un autre cas de figure. Elle tire sa liberté des premiers mouvements juridiques visant à faciliter l'affranchissement dans les années 1830. Amédée Virginie, le grand-père de Ludovic, fut ainsi affranchi en 1832 à l'âge de 2 ans¹⁸.

D'autres familles sont dans des situations intermédiaires (Gautry, Alvares). Bien que son arbre n'ait pas pu être reconstruit jusqu'au début du XIXe siècle, on sait qu'Émile Alvares est issu d'une famille de La Trinité perçue comme « de couleur ». Sa grand-mère, Laurette, ne porte aucun nom de famille. Quand elle donne naissance en 1844, rue Saint Louis, à une fille naturelle, Marie Edmonie, Laurette devient le nom de famille de l'enfant et c'est sous ce patronyme que naît, à la génération suivante, lui aussi illégitimement, Émile Alvares¹⁹.

À l'instar de la construction historique du groupe des Libres de couleur, les géreurs issus de familles appartenant autrefois à cette classe offrent des profils variés ; la liberté peut être un acquis de longue date (dès la première moitié du XVIIIe siècle) ou au contraire récent (liée aux politiques d'affranchissement des années 1830). Contrairement aux

17. ANOM – Etat-civil, Fort-de-France, 1 DPPC 1455, 1891, mariage, acte n°18 folio 52v (vue 368) ; 1 DPPC 1456, 1892, naissance, acte n° 215 folio 52v (vue 56) ; 1 DPPC 1457, 1893, naissance, acte n° 169 folio 43v (vue 45) ; Le Robert, 1 DPPC 1890, 1894, naissance, acte n° 348 folio 104r (vue 105) ; La Trinité, 1 DPPC 2241, 1897, naissance, acte n° 38 folio 11r (vue 12) ; 1 DPPC 2242, 1899, naissance, acte n° 31 folio 8v (vue 10) ; 1 DPPC 5639, 1901, naissance, acte n°169 folio 40v (vue 43) ; 1 DPPC 5640, 1903, naissance, acte n°175 folio 42r (vue 43) ; 1 DPPC 5964, 1905, naissance, acte n°113 folio 27v (vue 30) ; Saint-Pierre, 1 DPPC 1957, 1855, naissance, acte n°109 folio 61r (vue 380) ; 1 DPPC 2042, 1893, décès, acte n°375 folio 94v (vue 417) ; Sainte-Luce, 1 DPPC 2134, 1789, mariage, acte et folio non numérotés 1 septembre (vue 6) ; 1 DPPC 2136, 1835, mariage, acte 35 folio 10r (vue 12) ; 1 DPPC 2139, 1861, mariage, acte 13 folio 5r (vue 6) ; Rivière-Pilote, 1DPPC 1738, 1820, mariage, acte non numéroté folio 6v (vue 8) ; Marin, 1 DPPC 1707, 1798, mariage, acte non numéroté folio 3r (vue 3) ; Le Lamentin, 1 DPPC 1573, 1803, mariage, acte non numéroté folio 6v (vue 10) ; Saint-Pierre (Le Fort), 1 DPPC 1910, 1811, mariage, acte non numéroté folio 18v (vue 28). Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Farot (Richard) Léopold classe 1912, registre 1R82, matricule 0919.

18. ANOM – Etat-civil, La Trinité, 1 DPPC 2232, 1885, naissance, acte n°262 folio 66v (vue 68) ; 1 DPPC 2235, 1891, naissance, acte n° 280 folio 51r (vue 54) ; Trou-au-Chat, 1 DPPC 2265, 1831, naissance, acte n°42 folio 9v (vue 11) ; 1832, affranchissement, acte n°114 folio 44v (vue 48) ; Ducos, 1 DPPC 1343, 1868, naissance, acte n°140 folio 40v (vue 41) ; 1 DPPC 1345, 1875, décès, acte n°37 folio 11r (vue 12) ; Ducos, 1 DPPC 1346, 1877, décès, acte n°189 folio 50v (vue 53) ; Saint-Pierre, 1 DPPC 1958, 1865, naissance, acte 790 folio 263r (vue 273). Archives territoriales de Martinique – Etat-civil communal, Ducos (Trou-au-Chat), Edepot8/E8, 1833, affranchissement, acte n°114 (vue 58) ; Edepot8/E67, 1880, décès, acte n°102 (vue 32) ; – Registres-matricules du recrutement militaire. Virginie Clément Jacques Louis Claude classe 1905, registre 1R52, matricule 0808 ; Virginie Porphyre Germain classe 1907, registre 1R61, matricule 1061 ; Virginie Louis Barthelemy, classe 1911, registre 1R78, matricule 1567.

19. ANOM – Etat-civil, La Trinité, 1 DPPC 2205, 1844, naissance, acte n°86 folio 36r (vue 94) ; 1 DPPC 2227, 1876, naissance, acte n° 226 folio 53v (vue 54) ; 1 DPPC 2228, 1878, naissance, acte n° 95 folio 20v (vue 22) ; 1 DPPC 2229, 1880, enfant sans vie, acte n°281 folio 59v (vue 127) ; 1 DPPC 2237, 1893, décès, acte n°289 folio 73r(vue162). Archives nationales - site de Paris - Cote LH/794/30, Dorval Alvares Marcelin Alexandre, notice L0794030 (Base Léonore). Sans qu'une relation formelle puisse être établie, tout porte à croire qu'il y a un lien avec Marcelin Alexandre Dorval Alvares, capitaine d'infanterie de Marine, promu au grade d'officier de la Légion d'honneur le 10 juin 1871, né le 03 novembre 1821 au Lamentin et décédé le 18 septembre 1876. Le frère aîné d'Émile Alvares porte en effet les prénoms de Michel Marcel Alexandre, et Émile a pour désignation complète Émile Jean Dorval ! Peut-être s'agit-il de leur grand-père ?

familles considérées comme « blanches », sans être absente, la légitimité n'était pas la situation prépondérante au moment de la naissance, l'accès à des activités de l'élite était rare.

Pour les familles perçues comme blanches, c'est l'absence de la stigmatisation sur l'origine servile ou la couleur des ascendants au début du XIX^e siècle et au XVIII^e siècle, ainsi que des caractéristiques perçues comme spécifiques au groupe et reproduites au fil des générations qui permettent de les considérer comme des familles blanches créoles. Souvent, la généalogie de ces personnes est beaucoup plus aisée à réaliser. On dénombre cinq géreurs issus de familles autrefois considérées comme blanches (Mouriesse, Mussard, Maignan, Deleuze, Gaignard). Ce sont des familles créoles, ou très créolisées, intégrant quelques conjoints européens au fil des générations. Sans que ce soit une règle absolue, ces géreurs sont le plus souvent nés dans des familles légitimes, dont les parents savent signer et où certains membres de la famille occupent des fonctions appartenant à ce que l'on considérerait aujourd'hui comme des catégories professionnelles supérieures.

Conformément aux tendances historiques, c'est dans ce groupe que les personnes ont les meilleures positions sociales, comme en témoigne un certain niveau d'instruction via la capacité à signer et l'accès aux activités de l'élite. Le père d'André Deleuze était avocat, avoué au tribunal à Fort-de-France, licencié en droit ; ses témoins appartiennent aussi à ce milieu. Les dossiers militaires permettent quant à eux de découvrir un frère agent général d'assurance, un autre étudiant²⁰. La famille d'André Mussard appartenait aussi au milieu urbain de la ville foyalaïse. Le père d'André Mussard était mécanicien, le grand-père employé civil au commissariat de la marine, et c'est dans ce milieu que furent pris les témoins des trois premiers enfants de la fratrie ; ensuite, le père d'André s'entoura d'un commis-négociant, d'un charpentier, et d'un entrepreneur à l'occasion des déclarations de naissance²¹. Davantage issu du monde de

20. ANOM – Etat-civil, Les Anses-d'Arlet, 1 DPPC 1236, 1807, mariage, acte non numéroté folio 4r (vue 4) ; Le Marin, 1 DPPC 1717, 1854, mariage, acte n° 41 folio 12r (vue 61) ; Fort-de-France (Fort-Royal), 1 DPPC 1379, 1828, mariage, acte 12 folio 4r (vue 4) ; Fort-de-France, 1 DPPC 1717, 1858, mariage, acte 22 folio 19r (vue 4) ; 1 DPPC 1452, 1888, mariage, acte n°20 folio 18r (vue 398) ; 1 DPPC 1453, 1889, naissance, acte n° 383 folio 102r (vue 102) ; 1 DPPC 1454, 1890, naissance, acte n° 910 folio 42r (vue 241) ; 1 DPPC 1455, 1891, naissance, acte n° 1182 folio 27r (vue 310) ; 1 DPPC 1457, 1893, naissance, acte n° 489 folio 124r (vue 127) ; 1 DPPC 1459, 1895, naissance, acte n° 137 folio 37v (vue 38).

Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Deleuze, Charles Edouard classe 1910, registre 1R70, matricule 0273 ; Deleuze, Gabriel Paul Gaston : classe 1913, registre 1R87, matricule 1312

21. ANOM – Etat-civil, Fort-de-France (Fort-Royal), 1 DPPC 1362, 1792, mariage, acte non numéroté folio 40v (vue 43) ; 1 DPPC 1368, 1812, mariage, acte non numéroté folio 38r (vue 37) ; 1 DPPC 1370, 1816, mariage, acte non numéroté folio 72r (vue 72) ; 1 DPPC 1387, 1836, mariage, acte 31 folio 8v (vue 9) ; 1 DPPC 1412, 1855, mariage, acte n° 21 folio 17v (vue 282) ; 1 DPPC 1455, 1891, naissance, acte n° 446 folio 115r (vue 116) ; 1 DPPC 1457, 1893, naissance, acte n° 1120 folio 84v (vue 290) ; acte n° 1121 folio 85r (vue 290) ; 1 DPPC 5607, 1901, naissance, acte n° 106 folio 27r (vue 28) ; 1 DPPC 5608, 1902, naissance, acte n° 424 folio 108r (vue 110) ; Trois-Ilets, 1 DPPC 2252, 1866, naissance, acte 24 folio 6r (vue 9) ; Le Lamentin, 1 DPPC 1580, 1834, naissance, acte 57 folio 22 (vue 73) ; Gros-Morne, 1 DPPC 1526, 1795, mariage, acte et folio non numéroté 14 avril (vue 9) ; 1 DPPC 1528, 1816, mariage, acte non numéroté folio 8r (vue 10) ; La Trinité, 1 DPPC 2198, 1796, mariage, acte non numéroté, folio 1v (vue 1) ; Le François, 1DPPC 1468, 1771, mariage, acte non numéroté folio 9r (vue 10).

l'habitation et installé au Robert, le père de Rodolphe Maignan est présenté comme un habitant propriétaire, puis comme un gérant d'habitation ; ses témoins sont propriétaires, comptable, négociant²²...

Néanmoins, cet héritage des caractéristiques habituellement associées au groupe n'est pas systématique. Par exemple, la mère d'Antoine Mouriesse sait signer, mais non le père qui signe maladroitement dans un seul acte et déclare ne savoir le faire dans les autres ; c'est aussi dans cette famille légitime que les métiers n'appartiennent pas à l'élite, laissant penser à un possible déclassement économique²³. De même, si la légitimité des relations est une tendance habituelle dans ce groupe, on trouve des exceptions : la mère de Léon Gaignard, elle, a construit une famille illégitime²⁴.

Les hypothèses sur l'origine familiale déterminée à partir de la généalogie sont confirmées par les quelques détails physiques contenus dans les registres de matricules militaires des gérants ou de leurs frères²⁵. Le qualificatif « *teint clair* » d'Antoine Mouriesse pouvait laisser planer quelques doutes, mais « *les cheveux plats, yeux gris, nez aquilin, bouche petite et lèvres minces* » correspondent à la perception commune des caractéristiques descriptives d'une personne dite de « race blanche ». Deux descriptions de frères de la famille Mansuëla détaillent pour l'un

Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Musard, José Maria classe 1911, registre 1R75, matricule 0427 ; Mussard, Jean André, classe 1913, registre 1R87, matricule 1423 ; Mussard, Marcel Léon classe 1921, registre 1R125, matricule 1591.

22. ANOM – État-civil, Le Robert, 1 DPPC, 1843, mariage, acte 13 folio 4r (vue 7) ; 1 DPPC 1864, 1867, mariage, acte n° 61 folio 23v (vue 34) ; 1 DPPC 1865, 1868, naissance, acte n° 22 folio 6r (vue 15) ; 1 DPPC 1866, 1870, naissance, acte n° 278 folio 86r (vue 96) ; 1 DPPC 1868, 1872, naissance, acte n° 381 folio 141r (vue 142) ; Saint-Pierre, 1 DPPC 1995, 1874, naissance, acte n° 1914 folio 367v (vue 1090) ; La Trinité, 1 DPPC 2197, 1787, mariage, acte non numéroté folio 1r (vue 1) ; 1 DPPC 2201, 1829, mariage, acte 35 folio 21r (vue 25) ; 1 DPPC 2229, 1879, naissance, acte n° 100 folio 23v (vue 25) ; Le Lamentin, 1 DPPC 1576, 1820, mariage, acte non numéroté folio 27r (vue 29) ; Gros-Morne, 1 DPPC 1528, 1817, mariage, acte non numéroté folio 5r (vue 8).

23. La famille installée en milieu rural, au Prêcheur, choisit des témoins, eux aussi, propriétaires ou marins pour les déclarations de naissance

ANOM – État-civil, Le Prêcheur, 1 DPPC 1771, 1777, mariage, acte non numéroté folio 10v (vue 2) ; 1 DPPC 1772, 1785, mariage, acte non numéroté folio 4v (vue 5) ; 1792, mariage, acte non numéroté folio 1v (vue 2) ; 1801, mariage, acte non numéroté folio 3r (vue 5) ; 1 DPPC 1773, 1809, mariage, acte non numéroté folio 19r (vue 7) ; 1 DPPC 1774, 1817, mariage, acte non numéroté folio 15r (vue 14) ; 1 DPPC 1776, 1836, mariage, acte 3 folio 1v (vue 5) ; 1 DPPC 1777, 1843, mariage, acte 7 folio 3r (vue 5) ; 1 DPPC 1784, 1868, mariage, acte 83 folio 23r (vue 27) ; 1 DPPC 1791, 1889, mariage, acte n° 38 folio 13r (vue 14) ; naissance, acte n° 50 folio 49r (vue 50) ; 1 DPPC 1793, 1893, naissance, acte n° 121 folio 37r (vue 38) ; 1 DPPC 1794, 1895, naissance, acte n° 89 folio 32r (vue 33) ; 1 DPPC 1795, 1896, naissance, acte n° 236 folio 71v (vue 73) ; 1898, naissance, acte n° 140 folio 44r (vue 45).

Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Mouriesse, Firmin Henrius Antoine classe 1918, registre 1R110, matricule 1317 ; Mouriesse, Jean Bernard Victor classe 1913, registre 1R85, matricule 0400. Pour plus de données consulter le remarquable travail généalogique des Mouriesse réalisé par « camisa0194 » sur Geneanet.org.

24. Nous retrouverons infra de façon plus détaillée ce personnage, représentatif des petits blancs.

25. Sur le vocabulaire de la description physique en pays créole voir entre autres, Jessica Pierre-Louis, « La couleur de l'autre : l'altérité au travers les mots dans les sociétés coloniales du Nouveau-Monde (XVIIe-XVIIIe siècles) », in Karine Bénac (dir), *Poétique et Politique de l'altérité. Colonialisme, esclavagisme, exotisme (XVIIe-XXIe siècles)*, Garnier, collections rencontres, n° 418, Série le dix-huitième siècle, n° 31, 2019, PP. 143-154.

les « *cheveux noirs crépus, yeux marrons, visage ovale, front couvert, nez moyen, bouche grande, lèvres ordinaire, teint bronzé* » et pour l'autre, les « *cheveux noirs, yeux marron foncé, nez cave/long, visage osseux, bouche et lèvres épaisses, teint noir* »²⁶. Enfin, dans le cas de la famille Désabaye, le teint n'est pas précisé, mais les termes utilisés sont ceux qui laissent deviner des personnes métissées au teint clair ; l'un des frères est décrit comme ayant les « *cheveux noirs, les yeux marron, le nez moyen, le visage ovale* » ; l'autre comme ayant les « *cheveux châains, yeux marrons, nez ordinaire* »²⁷.

On peut déduire de ces éléments que l'origine familiale perçue des géreurs du Galion ne fut pas absolument déterminante dans leur recrutement ; la couleur n'était pas un obstacle rédhibitoire pour accéder à la fonction de gèreur, pas plus qu'elle ne conditionnait le parcours du gèreur au sein du Galion. Néanmoins, la grande majorité des géreurs en poste en 1924 était de fait issue de familles vues comme blanches ou libres de couleur métisses ; Hayot Mansuëla, descendant d'une famille de « Nouveaux Libres » faisait ainsi figure d'exception.

2. Le milieu familial : des géreurs aux profils variés

Outre leur intérêt pour la connaissance de l'origine historique familiale, les reconstitutions généalogiques offrent la possibilité d'analyser d'autres caractéristiques des milieux familiaux dont étaient issus les géreurs du Galion. En s'attachant à retrouver systématiquement le mariage des parents, quand il y en eut un, et la naissance de frères et sœurs des géreurs, on obtient des informations touchant aux lieux de vie, aux personnes fréquentées et aux métiers pratiqués.

Un des éventuels caractères communs entre géreurs aisément vérifiables est celui de la proximité géographique avec le domaine du Galion. La liste de 1924 montre une apparente variété dans la répartition des lieux de naissance des géreurs : trois géreurs sont nés à La Trinité (Alvares, Gautry, Désabaye), deux dans une commune limitrophe (Blaisemont, Maignan), et six géreurs ont vu le jour dans des lieux plus éloignés, en différents points de l'île (Mansuëla, Mussard, Deleuze, Richard, Gaignard, Mouriesse). En élargissant les données aux autres membres des fratries, on obtient cependant quelques nuances.

Émile Alvarez, est né à Trinité. Sa mère, ne sachant pas signer et sans profession, vivait au bourg ; elle était en relation avec une des familles importantes de la commune. À la déclaration de naissance d'Émile en 1878, est présent Appol Sarotte, employé de mairie, qui était le frère du maire, Montabel Sarotte, et l'oncle de Paul (Montabel) Sarotte, sous-directeur du Galion quand Émile y travaille²⁸.

Rodolphe Maignan fait quant à lui partie de ceux nés dans une agglomération limitrophe. Il est né au Robert en 1867, suivi par deux sœurs en 1870 et 1872. Une troisième fillette a vu le jour à Saint-Pierre en 1874,

26. Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Mansuëla Toussaint Robert classe 1910, registre 1R72, matricule 2780 ; Mansuëla Marcelin Paul dit André, classe 1921, registre 1R123, matricule 0622.

27. Voir note 18.

28. Voir note 19.

mais le père résidait au Gros-Morne. La famille s'installa ensuite à La Trinité sur l'habitation Tartane en 1879. Là encore, on trouve parmi les témoins un Sarotte, Procope Thomas Monrose, fermier (fils du maire)²⁹.

Pour les communes plus éloignées, un gèreux est né dans le sud (Man-suéla), deux gèreux (Gaignard, Mouriesse) sont nés dans le Nord caraïbe, deux autres (Mussard, Deleuze) sont nés et ont grandi à Fort-de-France. Léopold Richard, lui aussi a pris naissance à Fort-de-France en 1892, tout comme sa sœur l'année suivante, mais la famille s'installe ensuite sur la côte nord-atlantique. Elle est au Robert sur l'habitation « Petit Galion » à la naissance de son frère Édouard en 1892, à « Fond Galion », à La Trinité, pour les naissances de 1897 et 1899, au bourg de La Trinité pour celles de 1901 et 1903, à nouveau au « Fond Galion » en 1905. Léopold a donc grandi à La Trinité³⁰.

La proximité géographique n'était donc *a priori* pas un critère déterminant dans le recrutement des gèreux du Galion ; néanmoins, un regard porté aux actes concernant le foyer dont les gèreux sont issus, et non leur seul acte de naissance, montre que deux d'entre eux (Maignan, Richard) qui ne sont pas nés à La Trinité y ont vécu dès leur enfance. Ainsi, les gèreux, pour la moitié d'entre eux, étaient tout de même ancrés dans le terroir trinitéen.

Une autre interrogation au sujet du milieu familial des gèreux du Galion tient à leur proximité au monde rural, particulièrement au monde des gèreux. Quatre gèreux du Galion (Richard, Maignan, Désabaye et Blaisemont) avaient un proche membre de la famille à ce poste. Le lien le plus évident se trouve dans la famille de Léopold Richard. Son père Pierre Richard Farot naquit enfant naturel d'Apolline à Saint-Pierre en 1855. En 1891, 36 ans plus tard, Pierre Richard épousa Joséphine Rose Désirée Roblot Coulage à Fort-de-France, il était alors propriétaire ; les témoins étaient Paul, 30 ans, gèreux au Robert, Thomas, gèreux à La Trinité, frères de l'épouse. En 1894, Pierre Richard avait quitté Fort-de-France pour le Robert. Il était à cette date devenu gèreux d'habitation du Petit-Galion ; les témoins à la déclaration de naissance de son fils Édouard étaient Edgard, oncle maternel, gèreux lui aussi, et Alexandre Briant, économiste d'habitation³¹. C'est également à cette catégorie qu'appartient Rodolphe Maignan dont le père est dit gérant d'habitation et domicilié à La Trinité sur l'habitation Tartanne en 1879³² ou encore Ludovic Désabaye³³. Ce n'est pas l'état civil ou les fiches matricules des

29. Voir note 22.

30. Voir note 16. On ne manquera pas de noter à cette occasion que l'habitation Petit Galion dépendante de l'usine du Galion de La Trinité était géographiquement rattachée à la commune du Robert.

31. Voir note 16. À partir de 1897, les enfants de Pierre Farot naquirent à La Trinité sur l'habitation Fond-Galion, puis après 1901 dans le bourg (rue dauphine, rue Schœlcher). Pierre Richard (43 ans) a, semble-t-il, cessé son activité de gèreux, à partir de 1899, car dès lors il fut en effet présenté comme propriétaire ou agriculteur.

32. Voir note 22.

33. Voir note 17. Marie Célanie Virginie, la mère de Ludovic Désabaye savait signer ; elle vivait initialement sur l'habitation Syndic à Ducos où elle était dite sans profession ; elle y mit au monde un premier fils, Clément, né en 1885. Six ans plus tard, elle était installée à La Trinité et dite couturière quand elle donna naissance à Ludovic, sur l'habitation Spoutourne. Le métier est plutôt de ceux qu'on trouve parmi les gens vivant au bourg, mais le domicile est de ceux attachés au monde rural. Ludovic, né Virginie en 1891, ne fut reconnu

militaires qui ont permis de trouver le lien au monde des géreurs, car, comme souvent pour les familles construites autour de mères célibataires, les liens aux pères non désignés dans les papiers officiels sont peu ou pas visibles. C'est en fait un échange de courriers entre de Laguarigue, directeur de l'usine du Galion et Désabaye qui révèle le lien de filiation entre Ludovic et Louis, son père, qui fut aussi géreur de l'habitation Fond Galion³⁴.

Deux géreurs (Gautry, Mansuéla) appartenaient à une famille proche du monde rural. Pauline Paulina Sylvanie, la mère de Flavius Gautry, vivait sur l'habitation Richard à La Trinité à la naissance de l'enfant en 1887. Flavius fut le premier enfant du concubinage que Pauline entretenait avec Alphonse Gautry ; le couple installé en 1889 à La Trinité, quartier Bellevue, fut présent au quartier Maximum en 1893 ; Alphonse jusque-là dit agriculteur devint alors propriétaire au Morne des Esses à partir de 1894³⁵.

A contrario, rien ne semblait prédestiner certains géreurs à la terre. La famille d'André Deleuze était installée à Fort-de-France, rue Ferdinand, en 1889, puis route du pont de chaines en 1890, route de la Fontaine Moutte 2^e km en 1891, route des Religieuses 1^{er} km en 1893, rue Victor Hugo en centre-ville en 1895. Le père d'André Deleuze était avocat, greffier par intérim de la cour d'appel de la Martinique, son grand père commissaire de police en retraite, le cousin avoué licencié près le tribunal de première instance et près la cour d'appel de la Martinique, les témoins étaient aussi issus de ce secteur professionnel. De même, son frère Gabriel Gaston Paul né en 1893 était dit étudiant 20 ans plus tard et Charles Édouard né en 1890 devint agent général d'assurances. Néanmoins, en regardant la génération des grands-parents, on se rend compte que Gabriel Marius Deleuze, le grand-père d'André, originaire de Toscane, fut un officier de la Marine, négociant domicilié à Saint-Pierre (Mouillage), commissaire de police à Saint-Pierre, puis au Marin et au Saint-Esprit, mais aussi habitant sucrier au Carbet, avant de se fixer en dernier lieu à Fort-de-France. L'un des cousins d'André, Jean (1870 Fort-de-France-1830 Californie) fut chimiste à l'usine de La Pointe Simon. Le milieu sucrier côtoyé par le grand-père a peut-être pu offrir des débouchés à certains de ses petits-enfants³⁶.

qu'en 1913 par son père Jacques Louis Claude Desabaye ; aucune trace de mariage des parents n'a été retrouvée. La fratrie a eu accès à une bonne instruction et formation. Ludovic Désabaye était habitant propriétaire en 1911 ; il entra au Galion en 1912 ; son frère aîné Clément Jacques Louis Claude était de son côté directeur de la société de crédit en 1905.

34. Louis reconnaît son fils en 1913 ; ANOM – FP/ 118 AQ 172, Joseph de Laguarigue, lettre du 31 janvier 1922.

35. Voir note 14. Dans la branche paternelle de Flavius, on observe des unions entre femmes de couleur et hommes blancs européens fraîchement arrivés à la Martinique. L'un des arrière-grands-pères paternels de Flavius, Jean Charles François Gautry, né en 1804 en France, forgeron propriétaire, était marié à Marie Élisabeth, couturière. Flavius Gautry est né Sylvanie en 1887. Aîné d'un concubinage qui donna lieu à sept autres enfants nés entre 1889 et 1900, chaque fois déclarés par le père, il fut pour sa part reconnu trois ans après sa naissance en 1890 et légitimé tardivement par le mariage de ses parents en 1927. La mère ne savait pas signer contrairement au père agriculteur, puis propriétaire. L'un des frères de Flavius devint aussi un cultivateur, deux autres étaient pour l'un commis de négociant, pour l'autre chauffeur d'automobile ; ce qui sans être des postes importants, les distinguait de la masse des cultivateurs attachés la terre.

36. Voir note 20.

De même, quand ils reviennent de Trinidad, les parents d'André Mussard s'installèrent route de Schœlcher, 2^e km en 1891, puis route du canal Gueydon en 1893, faubourg Crozanville en 1901 et en centre-ville, rue Garnier Pagès en 1902. Les Mussard ne semblent pas plus issus de la terre que les Deleuze. Le père est mécanicien. Le grand-père, témoin en 1891, employé civil du commissariat colonial, l'oncle, témoin en 1893, capitaine d'infanterie de marine en retraite et chevalier de la Légion d'honneur, les autres témoins, non parents, sont commis de négociant, entrepreneur, charpentier. On serait davantage dans un milieu d'élite pour la famille et urbain pour les témoins. Pourtant, entré au service du Galion en 1918, André Mussard en 1913 était déjà dit agriculteur sur sa fiche de matricule militaire³⁷.

Enfin, certaines situations familiales sont moins évidentes à analyser comme la famille de Léon Gaignard ou celle d'Antoine Mouriesse. Pour cette dernière, famille et témoins étaient propriétaires ou marins. Antoine Mouriesse fut le gérant qui grandit le plus éloigné géographiquement du centre du Galion (47 km), puisque comme toute sa fratrie il voit le jour dans le Nord caraïbe de l'île, au Prêcheur, quartier Les Abymes³⁸.

Ainsi, nés un peu partout à la Martinique, les gérants du Galion semblent, pour l'essentiel, aussi bien issus de familles historiquement perçues comme « blanches » que dans des familles perçues comme « de couleur » ; tantôt ils ont un lien évident au monde des gérants, tantôt rien d'apparent. Cette diversité de milieu familial des gérants a une certaine résonance avec la fonction particulière occupée ; le gérant est employé supérieur, cadre d'une structure, mais, en même temps, attaché à l'habitation et donc éminemment dans un univers rural dans lequel il réside. Cette particularité du métier de gérant explique peut-être l'attrait de ceux qui n'ont pas grandi dans le monde rural pour un tel poste.

3. *Entre héritage et recomposition sociale : le jeu des alliances*

L'étude de la chronologie entre date de mariage, entrée au Galion et prise du poste de gérant, met en lumière des gérants qui, pour la plupart, sont mariés avant d'occuper cette place (Alvares, Blaisemont, Gaignard, Gautry) et parfois avant même d'entrer au Galion (Alvares, Gautry). À l'exception de Blaisemont, tous ont pour point commun de ne pas être issus d'une famille de gérant. Les jeux d'alliance semblent donc favoriser l'entrée au domaine à la tête d'une habitation. Les alliances multiples au sein des familles Guyot, Riffaud et Maignan traduisent ainsi des relations entre liens filiaux et l'accès à une place de gérant, autrement dit d'administrateur de propriété.

Pierre Laurent Cassius Riffaud, mentionné comme administrateur de propriétés, était fils de Pierre Georges Riffaud et de Marie Élisabeth Zélie dite Octavie. Il s'est marié au Robert en 1893 à Marie Inès Maignan, fille de Jean Saint-Yves Maignan, habitant caféier au Robert, puis gérant de l'habitation « Tartane »³⁹. Or Jean Saint Yves était le père de Rodolphe Maignan, gérant au domaine du Galion au moins depuis 1915. Venant Joseph Riffaud, administrateur de propriété, frère de Pierre Laurent Cas-

37. Voir note 21.

38. Voir note 23. Antoine qui entre au service du Galion en 1919 est déjà dit cultivateur en 1918, son frère Jean Bernard Victor, né en 1893, était marin.

39. ANOM – Etat-civil, Le Robert, 1 DPPC, 1893, mariage, acte n°21 folio 19r (vue 168).

sius a, de son côté, convolé à Trinité le 17 juillet 1907 avec Marie Clémence Lucie Maignan, une autre sœur de Rodolphe Maignan. Marie Élisabeth Édith Riffaud, fille de Pierre et nièce de Venant Riffaud, s'est unie à Trinité le 3 juin 1916 à Jean François Léon Gagnard, là encore gérant au service du Galion au moins depuis 1918. Madeleine Marie Hélène Riffaud la sœur de Marie Élisabeth Édith, s'est mariée à Trinité le 5 avril 1921 à son cousin germain Lucien Joseph François Honoré Guyot, gérant d'habitation, puis instituteur et maître d'école⁴⁰, fils d'Alexandre Joseph Guyot et de Marie Joséphine Riffaud. Lucien était le frère de Georges Guyot qui était économe en 1924 sur l'habitation du Galion, puis gérant de l'habitation Bord de mer. Enfin Georges Guyot épouse, le 10 septembre 1929, sa cousine germaine Marie Élisabeth Éva Riffaud, fille de Venant Riffaud et de Marie Maignan⁴¹.

Entrer dans une famille de gérants ou dans celle d'un cadre du domaine par le mariage pouvait donc créer des opportunités professionnelles. À travers l'étude des gérants du Galion des alliances émergent entre les familles Riffaud (couleur), Guyot (blanc), Maignan (blanc) auquel s'adjoint un Gagnard (blanc)⁴². Un autre groupe d'alliance est composé des Sarotte (couleur), Mouriesse (blanc) et Blaisemont (couleur). Antoine Mouriesse se marie le 27 décembre 1924 ; son beau-père est Hilaire Frost Paul Montabel Sarotte, le sous-directeur de l'usine du Galion et on note parmi les témoins, Camille Blaisemont, « inspecteur de propriété »⁴³. Certaines familles « blanches » peu fortunées s'allièrent ainsi à des familles autrefois classées « de couleur » ayant gravi les échelons où les pères blancs reconnurent et légitimèrent des enfants dont les liens étaient auparavant invisibilisés par les relations de concubinage.

Ainsi, la structure sociale caractérisée par une frontière raciale très forte au début du XIXe, s'estompe et se teinte quelque peu dans le milieu des petits blancs puis s'effrite au profit d'un lent processus de recomposition sociale au cours du XXe siècle.

Quelles que soient les différences d'origine familiale et de milieu des gérants du Galion, leur inscription dans le tissu des sociabilités des cadres d'habitation reste en tout cas une donnée d'importance. Les lettres du directeur de Laguarigue au propriétaire Bougenot sont, à ce titre, intéressantes. En 1918, un courrier de De Laguarigue précise qu'il a « *embauché pour Gaschette Monsieur Bourdon qui m'a été recommandé par Mr Félix Despointes avec lequel il travaille depuis quelques années à Sainte-Marie. C'est le beau-père de Viviès notre inspecteur.* »⁴⁴ De même, en 1925, quand Théluis Montabor, le gérant de l'habitation Petite Grenade, meurt, c'est « *... un frère d'Antoine Mouriesse qui travaille avec lui au Petit-Galion depuis 18 mois environ et qui, d'après Blaisemont, pourrait*

40. Une école primaire de Trinité porte son nom, preuve qu'il a dû aussi imprimer sa marque dans la mémoire comme instituteur communal.

41. Ce paragraphe s'appuie pour beaucoup sur les données tirées d'Eugène Bruneau-Latouche *Histoire et Généalogie de la Famille Le Curieux*, 2015 p. 407-408.

42. La position sociale et le phénotype rangeraient Georges Guyot parmi les « petits blancs », toutefois l'étude généalogique révèle une ascendance partielle « de couleur » dans la branche maternelle.

43. Document numérisé posté sur l'arbre généalogique des Mouriesse réalisé par « camisa0194 » sur Geneanet.org.

44. ANOM – FP/ 118 AQ 172 : Joseph de Laguarigue, courrier du 9 juillet 1918.

faire l'affaire »⁴⁵, qui est envisagé pour le remplacer. On le voit, la filiation et la recommandation par un cadre sont des critères clés pour justifier le choix de placer tel ou tel au poste de gérant.

L'importance donnée à la recommandation d'un cadre et à la filiation de la personne n'est cependant pas propre au poste de gérant. En 1925, de Laguarigue doit faire face au décès soudain de Donatien Nordin, garde assermenté. Là encore, il justifie son choix de recrutement, outre les qualités et l'expérience de la personne choisie, par la filiation et la recommandation qui lui a été faite : *« J'ai donné la place de Donatien à Patient Cénerly qui m'a été très recommandé par Réjon⁴⁶ qui le connaît depuis longtemps -c'est en effet le fils de Théus Cénerly qui a été économe du Galion du temps de Charles Brinton - et aussi par Blaisemont. C'est un nègre aussi noir que Donatien. Il est jeune et énergique et offre en sus l'avantage de bien connaître le quartier et le métier qu'il est appelé à y faire. Depuis deux ans, en effet, il était garde assermenté à Bassignac où mon fils était très content de lui. »*⁴⁷

Cette préoccupation, voire cette obsession, de positionner les employés du Galion dans un tissu social précis perdure au-delà du seul recrutement. De Laguarigue n'hésite pas à mentionner les alliances de ses employés dans une lettre à Bougenot en 1918 : *« Nous avons plusieurs de nos employés qui vont se marier. Il y a d'abord Viviers qui épouse une demoiselle Bourdon dont le père est employé de l'usine de Sainte-Marie ; Blaisemont qui se marie avec une demoiselle Vardon, fille d'un ancien professeur de lycée, et enfin Riffaud qui épouse sa cousine germaine mademoiselle Zélie Guyot dont la mère est institutrice à Trinité. »*⁴⁸

La considération des liens de parenté se confirme encore au fil des lettres et indirectement par les listes d'employés. En 1926, une lettre de De Laguarigue rappelle qu'Antoine Mouriesse, gérant du Petit Galion, est aussi le gendre de Montabel, le sous-directeur de l'usine⁴⁹.

On comprend que l'assurance d'un recrutement avantageux s'inscrivait ainsi à la fois dans la recommandation faite par un cadre ou un supérieur compétent du Galion ou par un notable jouissant d'une forme de respectabilité et en même temps par l'inscription du futur employé dans un tissu ou maillage social et filial maîtrisé. Ce mécanisme conférerait vraisemblablement une forme de garantie en matière de fidélité de l'employé vis-à-vis de son employeur, tant par obligation envers le recommandant et que par devoir envers la famille.

Cf. Planche 1 : Réseau de filiations, relations familiales et sociabilités des gérants du Galion.

45. ANOM – FP/ 118 AQ 173 : Joseph de Laguarigue à Carl Pellé, courrier du 30 avril 1925.

46. Raoul Charles Réjon, le comptable de l'Usine, est né et a grandi à Trinité. Enfant naturel, de phénotype « mulâtre-blanc » dans la terminologie de l'époque, il était lui aussi issu, par sa mère, de la catégorie des « gens de couleur » de condition humble ayant connu une ascension sociale par l'Usine. Devenu caissier principal au bureau de l'Usine, poste de confiance par excellence, un des plus élevés dans la hiérarchie des responsabilités du Galion, son milieu de fréquentation et de sociabilité, outre celui des cadres de l'administration, est celui des gérants d'habitation qui semble le groupe auquel il se rattache. (sources : Archives du Galion ; *Myheritage- rejonWebSite* ; mémoire familiale des descendants Réjon).

47. ANOM – FP/ 118 AQ 173 : Joseph de Laguarigue à Carl Pellé, courrier du 13 mai 1925.

48. ANOM – FP/ 118 AQ 172 : Joseph de Laguarigue, courrier du 26 janvier 1918

49 : ANOM – FP/ 118 AQ 173 : Joseph de Laguarigue à Carl Pellé, courrier du 5 février 1926

Pris séparément les éléments étudiés ne dressent donc pas un profil type du gérant du Galion ; c'est en les combinant que des spécificités héritées des hiérarchies socio raciales de la société coloniale ancienne transparaissent. Les gérants issus de familles historiquement perçues comme « Libres de couleur » étaient non seulement recrutés dans la proximité géographique, mais elles étaient aussi le plus souvent proches du milieu des gérants ou au moins fortement liées au monde rural. Ainsi, Émile Alvares, Flavius Gautry, Ludovic Désabaye étaient nés à La Trinité ; Léopold Richard y avait grandi. Ludovic Désabaye et Léopold Richard avaient de surcroît un membre de la famille gérant ; Flavius Gautry, appartenait au monde rural et Émile Alvarez avait grandi sur une habitation. Les naissances naturelles, plus fréquentes dans ce groupe, compliquent la possibilité de retrouver les liens au monde des gérants dans la branche paternelle ; si les pères ne sont pas nommés dans les documents officiels, ils n'étaient pas pour autant forcément absents de la vie de leur enfant et contribuaient vraisemblablement pour certains à l'éducation, la formation et l'obtention d'une place. C'est ce dont témoigne le cas Louis Désabaye qui légitime très tardivement son fils naturel Ludovic, ce qui n'empêche pas ce dernier d'avoir été préalablement placé au poste de gérant comme son père sur le domaine du Galion, où il obtiendra la responsabilité d'habitations de plus en plus importantes⁵⁰. La corrélation pourrait donc être sous-évaluée.

On notera toutefois que les gérants nés au sein de familles perçues comme « blanches » étaient issus de communes plus éloignées et de familles davantage tournées vers la ville ; ils avaient la possibilité de devenir gérants indépendamment des facteurs de proximité géographique ou de corps de métier. André Mussard et André Deleuze étaient de Fort-de-France dans un univers urbain. Né au Prêcheur, Antoine Mouriesse appartenait au monde rural, mais était aussi celui qui était le plus éloigné du terroir trinitéen. Seule exception notoire, Rodolphe Maignan qui naquit au Robert, grandit à Trinité et eut un père gérant.

L'une des hypothèses possibles pour expliquer ces tendances est le besoin d'un capital « autorité » nécessaire à la fonction de gérant. Celui-ci bien qu'employé, était dans une place de commandement ; il devait pouvoir être obéi « des bras », des ouvriers et ouvrières agricoles. Cette importance de l'autorité transparaît dans la correspondance du domaine comme dans ce courrier de 1923 où de Laguarigue donne indirectement les qualités attendues d'un gérant. Évoquant Tary, potentiel candidat à un poste, il écrit : *« C'est un garçon qui a les qualités voulues pour faire un bon administrateur de propriété et il aurait facilement toute l'influence nécessaire, car il est énergique ; mais ainsi que je vous l'ai dit sa santé laisse à désirer et je crains qu'il ne puisse pas supporter les fatigues du métier qui est vraiment un des plus durs que je connaisse »*⁵¹

Il pourrait donc avoir été question de recruter des personnes de confiance et évaluées sur leurs capacités à avoir une autorité, de l'influence sur des employés subalternes. Il est alors possible que l'autorité

50. Gérant au moins depuis 1915, il s'occupe de l'habitation Malgré-Tout, puis il cumule en plus la gestion de Gaschette et Mignot en 1919, il passe en ensuite à Bord de mer, puis est à Grands-Fonds en 1922 avant de finir à Desmarinières autour de 1927 et au moins jusqu'en 1936.

51. ANOM – FP/ 118 AQ 172, Joseph de Laguarigue, courrier du 18 octobre 1923

d'une personne de couleur qui aurait été extérieure à la communauté fût perçue comme plus difficile à garantir; là où, l'autorité d'une personne blanche aurait moins facilement été remise en cause par le bénéfice d'un « capital autorité » symbolique, lié à l'héritage des structures historiques de la couleur.

II – DÉMÊLÉS DE GÉREURS : AFFAIRES ET PORTRAITS REMARQUABLES

1. *Postures et revendications de géreurs*

Les géreurs, véritables maîtres au petit pied sur leurs habitations, sont aussi ces employés du domaine susceptibles d'encourir de sévères remontrances, des sanctions, voire des humiliations de la part de leur hiérarchie. La première personne à laquelle ils sont confrontés est leur supérieur direct, l'inspecteur des cultures considéré comme le chef des géreurs. Ce dernier contrôle très étroitement leurs comptes, l'état général de l'habitation qui leur est confiée, la quantité et la qualité des cannes qu'ils livrent à l'usine ainsi que leur rendement. Le chef des géreurs sera estimé de sa hiérarchie s'il « tient bien » ses géreurs et fournit de bons résultats. Aussi, son autorité déléguée du directeur de l'exploitation et du propriétaire se retourne-t-elle contre les géreurs, souvent sans ménagement, pour assurer sa propre prééminence.

Cela se passe mal parfois. En 1915, le 15 février, en plein début de récolte, tous les géreurs du Galion se révoltent contre leur chef Viviès et présentent par courrier leur démission collective à Joseph de Laguarigue pour protester contre Viviès qui par « manque de tact » les aurait critiqués devant les travailleurs... mais ils reprennent leur démission dès le lendemain. La source n'indique pas le contenu de la médiation et des arrangements qui ont eu lieu entre les deux parties, sans doute négociés par le directeur⁵².

Le chantage à la démission est l'arme habituelle des cadres de l'exploitation. Elle sert à démontrer que le domaine ne peut se passer d'eux, maillon essentiel de la production. L'épisode montre également que les géreurs peuvent avoir une solidarité de corps, quand ils estiment attaqués les insignes de leur place et de leur rang. Ils sont parfois soutenus dans leur revendication par leur chef. Ainsi, le 29 janvier 1920, c'est un autre courrier collectif signé de tous les géreurs, Blaisemont compris, qui revendique l'octroi, comme « *tous les autres géreurs de la Martinique* », de la gratuité du ferrage de leurs chevaux, revendication à laquelle ils ajoutent la demande d'une cession gratuite de 100 à 200 kilogrammes de sucre, la cession gratuite de rhum (100 litres par an) et la gratuité du sirop pour leurs chevaux, à raison de 30 litres par mois, privilèges en nature qui coûtent peu à l'Usine, mais qui revêtiront, aux yeux de tous, les signes visibles distinctifs de leur statut⁵³.

52. Cf. ANOM – F.P/ 118 AQ 349 : Lettre collective des géreurs et économes signée de E.H Despointes, P Roblot de Coulanges, P. Rochet, R. Maignan, B.H Despointes, Ludovic Virginie, Paul Tary, Louis Desabayé, Léopold Richard.

53. idem.

Ensuite, on use assez fréquemment du chantage à la concurrence des domaines voisins. Ceci est une pratique assez générale : les géreurs, le gérant en chef, le directeur de fabrication, le comptable et même le directeur général lui-même, menacent périodiquement les propriétaires de passer au service d'une usine voisine, en détaillant par le menu les dispositions plus attrayantes que celle-ci offre. En réalité, la menace est rarement mise à exécution, comme les grèves. De même, les syndicats de cadres, ont une existence particulièrement éphémère. Les sources de la période ne mentionnent qu'une seule tentative de création de syndicat de cadres d'exploitation. Le syndicat créé en novembre 1917⁵⁴ ne voit pas l'ouverture de la récolte 1918. Entre-temps des arrangements auraient été trouvés avec les patrons, le directeur et les propriétaires.

Les géreurs s'inscrivent dans une relation avant tout verticale ; les solidarités horizontales sont ponctuelles et limitées à la conscience de la place et du rang. Le gérant demeure fondamentalement un homme au service de l'usine qui l'a embauché. Et si conflit il doit y avoir, il doit rester dans le cadre fermé du domaine. La fidélité à l'entreprise est une qualité première qui sera payée en retour par des faveurs, des prêts, l'octroi d'un secours particulier, si nécessité il y a, ou bien d'une pension à l'heure de la retraite.

Mais la question récurrente qui peut fâcher est bien celle du mode de calcul des gratifications et des primes de culture. Les géreurs récusent régulièrement non le principe même d'une rémunération globale calculée sur un bas salaire fixe et des gratifications au rendement, mais les modalités arbitraires de son calcul qui les obligent à s'endetter et à payer des intérêts de cette dette, souvent auprès de l'Usine elle-même, en attendant leur prime qui n'intervient qu'en fin de récolte. Tout le problème est de trouver des modalités qui réforment le système, les satisfassent, tout en maintenant les fondements d'un système inégalitaire ordonnant les personnes selon une stricte hiérarchie des positions.

Ainsi, dans une lettre du 27 août 1930 Blaisemont s'enhardit à récuser le nouveau système de calcul des primes de cultures instauré par le fils de Laguarigue (Louis), fondé sur l'estimation d'un rendement moyen à l'hectare fixe pour toutes les habitations, qu'il compte bien imposer à tous les géreurs. Blaisemont en conteste l'équité. Il se fonde d'une part sur sa connaissance du domaine pour défendre l'idée que toutes les terres d'habitations ne peuvent avoir le même rendement. D'autre part, il illustre l'inégalité de traitement dont il juge victime le corps des géreurs du Galion en comparaison des autres centres de la région, apparemment moins prospères, en s'étendant sur son propre cas. Il évoque ainsi son homologue, inspecteur des cultures de l'usine du Robert qui gagne bien plus que lui, à qui il est permis d'utiliser gratuitement pour son compte les bœufs et charrues de l'usine, qui perçoit supplémentairement des gratifications plus élevées, ce qui lui procure des revenus garantis sur toute l'année. Et d'ajouter, « *Il m'est possible de vous faire connaître encore un grand nombre d'avantages, mais j'aime mieux ne pas insister* » (...) « *Il serait en outre très facile que je perçoive une augmentation de traitement sans que cela soit connu des employés. Je sais que les possibilités de la*

54. ANOM FP 118 AQ 172, *Correspondances des directeurs du Galion (1914-1924)*.

Comptabilité le permettent et vous savez que le secret serait bien gardé par moi ». Il termine en suggérant pour lui une gratification annuelle fixe dans une fourchette de 25 à 30000 Frs.⁵⁵

La conscience d'appartenir à un corps professionnel n'impliquant pas forcément la solidarité de groupe, les ententes et accords de gré à gré, de personne à personne, apparaissent comme le mode ordinaire des relations au sein du domaine. Cela donne lieu à des pactes étranges. Le 26 septembre 1929, Louis Désabaye, vieux gérant retraité, malade et sans le sou, écrit au propriétaire une demande de secours sous forme d'une pension, dont il fixe lui-même la somme attendue, en suggérant que la caisse de l'Usine pourra se rembourser en ponctionnant directement les primes et gratifications de son fils qu'il a placé au poste de gérant⁵⁶.

2. Hayot Mansuela, le gérant nègre

Hayot, de son vrai nom Léo Luc, est né en 1893, au morne Courbaril (commune du François) comme toute sa nombreuse fratrie (10 naissances entre 1886 et 1907). Bien que déclaré à la naissance par son père, le sieur Marcel Mansuela, 23 ans, cultivateur, l'enfant n'est pas légitime. Les parents d'Hayot, Marcel Mansuela et Marie Noël Mano, vivent en concubinage jusqu'au 12 décembre 1916, date à laquelle le couple se marie au François⁵⁷.

Les Mansuela sont une famille de cultivateurs noirs originaires d'un milieu modeste de travailleurs. Les registres matricules militaires témoignent de la récurrence de ce métier parmi les hommes : deux des frères d'Hayot, Toussaint Robert et Marcelin Paul dit André, mais aussi trois oncles maternels, Félix Félicien, Thimothée dit Joseph et Laurent Osman Mano⁵⁸. Néanmoins, la famille d'Hayot semble connaître une amélioration de sa situation au fil des années : le père, Marcel, présenté comme ne sachant signer en 1893, le fait à partir de 1895, et passe de cultivateur à cultivateur-propriétaire (1901), puis à agriculteur (1905). La nuance peut paraître anecdotique, mais elle ne l'est pas. Le cultivateur est associé à l'ancien esclave ; être propriétaire est un élément distinctif. Cette progression de statut transparaît aussi dans le choix de témoins à l'occasion des déclarations de naissance. Le père s'entoure certes de cultivateurs, mais on trouve plusieurs personnes hors de ce milieu : un lampiste, un cordonnier, un horloger, un garde de police, le secrétaire et le commis de mairie⁵⁹.

55. ANOM – FP 118 AQ 349, *Salaires, gratifications, aides et secours (1878-1939)*

56. idem

57. ANOM – Etat-civil, Le François, 1 DPPC 1507, 1893, naissance, acte n° 175 folio 44v (vue 46).

58. Archiv. de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Mansuela Toussaint Robert classe 1910, registre 1R72, matricule 2780 ; Mansuela Marcelin Paul dit André, classe 1921, registre 1R123, matricule 0622 ; Mano, Félix Félicien, classe 1901, registre 1R38, matricule 0693 ; Mano, Thimothée dit Joseph, classe 1906, registre 1R56, matricule 0846 ; Mano, Laurent Osman, classe 1919, registre 1R115, matricule 1175.

59. ANOM – Etat-civil, Le François, 1 DPPC 1501, 1886, naissance acte n°67 folio 18 v (vue 20) ; 1 DPPC 1504, 1890, naissance acte n°630 folio 9r (vue 161) ; 1 DPPC 1507, 1893, naissance, acte n° 175 folio 44v (vue 46) ; 1 DPPC 1509, 1895, naissance acte n°387 folio 97v (vue 100) ; 1 DPPC 1513, 1899, naissance acte n°204 et n°205 folio 55r (vue 56) ; 1 DPPC 5611, 1901, naissance acte n°226 folio 79r (vue 80) ; 1 DPPC 5613, 1903, naissance acte n°36

Hayot est, à notre connaissance, le seul gèreux noir du Galion de la période étudiée, peut-être a-t-il été le tout premier. Par sa lignée maternelle, il est issu des nouveaux libres, affranchis de 1848 ; l'autre part de son ascendance est arrivée d'Afrique après l'abolition de l'esclavage, avec l'immigration organisée des Congos. *Mansuéla*, la grand-mère paternelle d'Hayot, fait ainsi partie des 10 000 Congos transportés en Martinique dans le cadre de l'engagisme. Elle a 26 ans et est cultivatrice domiciliée sur l'habitation La Mansarde au François quand elle déclare la naissance de Marcel, le 16 septembre 1869. C'est ce même fils qui 35 ans plus tard, le 11 mai 1904, annonce le décès de sa mère dans un acte précisant que « *Manssouéla* » décédée en sa demeure du Morne Courbaril au François, était « *surnommée Suzanne, née en Afrique vers mil huit cent quarante-quatre (...), cultivatrice immigrante, fille de parents inconnus, veuve du sieur Mabinga surnommé Alphonse* »⁶⁰.

Côté maternel, la famille descend d'affranchis de 1848. Marie Noël Mano, la mère d'Hayot, est née légitime au François le 26 février 1865, des époux Léo Mano, 35 ans, cultivateur, domicilié à la Grande Case et Catherine Michélius, 19 ans, même profession et domicile. Les grands-parents maternels d'Hayot, Léo et Catherine, s'étaient mariés deux ans plus tôt, en 1863, au François ; c'est à cette occasion qu'on peut lire la mention de l'acte d'individualité du 18 avril 1855 pour l'époux et de celui du 12 janvier 1849 pour l'épouse rappelant qu'ils ont tous deux connus l'esclavage⁶¹.

Hayot lui, épouse en 1925, au Robert, Clémence Eugénia Couronny. La famille de Clémence Eugénia provient, elle aussi, des affranchis de 1848. Côté paternel, on trouve une diversité de métiers : le frère est boulanger, le père mécanicien, l'oncle tonnelier, le grand-père marin, la grand-mère couturière. La famille est implantée au Robert, mais le grand-père Alphonse, marin, vient du Macouba. Côté maternel, ils sont cultivateurs. On note surtout avec intérêt que Laurette la grand-mère de Clémence Eugénia est inscrite au registre d'individualité en même temps que sa mère Cétout et sa grand-mère Adélaïde. Le registre précise qu'Adélaïde est née (vers 1775) en Afrique de parents inconnus⁶².

folio 12r (vue 13) ; 1 DPPC 5942, 1905, naissance acte n°223 folio 60r (vue 62) ; 1 DPPC 5944, 1907, naissance acte n°445 folio 110r (vue 111).

60. ANOM – Etat-civil, Le François, 1 DPPC 1493, 1869, naissance, acte n°391 folio 104 v (vue 105) ; 1 DPPC 5614, 1904, décès, acte n°186 folio 61r (vue 62).

61. ANOM – Etat-civil, Le François, 1 DPPC 1490, 1865, naissance, acte n°105 folio 29v (vue 29) ; 1 DPPC 1491, 1863, mariage, acte n°71 folio 21r (vue 21).

62. ANOM – Etat-civil, Le Robert, 1 DPPC 1893, 1897, naissance, acte n°250 folio 76r (vue 77) ; 1 DPPC 1865, 1868 naissance, acte n°302 folio 95v (vue 105) ; La Trinité, 1 DPPC 2215, 1858, naissance, acte n°54 folio 19r (vue 24) ; 1 DPPC 2216, 1859, décès, acte n°75 folio 19 v (vue 114).

Archives de la Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Couronny, Eucher Ernest dit Bébé, classe 1911, registre 1R77, matricule 1137 ; Couronny, Faustin Edouard Benjamin, classe 1896, registre 1R23, matricule 0708 ; – Acte d'individualité : Couronny, Alphonse registre Edepot16/E34, acte 502 (Macouba, 1849-1865) ; Bodam, Christine, registre Edepot24/E19, acte 1722 (Robert, 27/09/1849) ; Manscour, Laurencine dite Laurette, registre RI01, acte 125_1848 (Trinité, 1848) ; Manscour, Cétout, registre RI01, acte 123_1848 (Trinité, 1848) ; Manscour, Adélaïde, registre RI01, acte 122_1848 (Trinité, 1848) ; Linord, Louis, registre RI01, acte 87_1849 (Trinité, 1849) ; Linord, Maximin, registre RI02, acte 1759 (Trinité, 1849-1853).

Hayot Mansuéla eut un parcours promotionnel d'exception dans le monde du Galion. Il entre au service du domaine en juin 1915. En 1920, il est déjà gérant d'habitation. Le lieu de ce premier poste n'apparaît pas dans les sources, mais on sait qu'il occupe les fonctions de gérant à l'habitation Grands-fonds avant de devenir le gérant de Fonds-Galion en janvier 1922. À la tête de l'une des habitations majeures du domaine, il touche des émoluments fixes doublés de gratifications qui le situent dans le tout premier tiers des salaires des cadres agricoles. Il est soutenu tout au long de son ascension par le directeur de Laguarigue qui souligne qu'il « mérite sa promotion ». Toutefois, il n'apparaît pas dans la liste des travailleurs proposés en 1924 pour la médaille du mérite. Il aura participé il est vrai, comme ses autres collègues, à la fronde des gérants pour la revalorisation des primes.

On ne connaît rien de la personnalité de Hayot Mansuéla. Il se manifeste peu. Ses écrits consignés dans les sources sont de brèves notes de travail ; il ne s'épanche pas dans de longs courriers contrairement à nombre de ses collègues. Son écriture bien moulée et sans fautes indique de bonnes acquisitions du niveau du cours élémentaire au moins. Il apparaît comme ayant le profil du noir devenu gérant pour ses qualités personnelles, dont les premières devaient être la connaissance des choses de la terre, mais aussi l'autorité. L'affaire qui l'oppose en 1924 à une travailleuse casée de l'habitation Fonds Galion qu'il dirige suggère cette inflexibilité quant à la question de l'autorité symbolique.

De quoi s'agit-il ?

Hayot Mansuéla demande en 1924 au chef des gérants le déguerpissement de Laurence Jeannot de l'habitation Fonds Galion. La sanction est particulièrement grave, car le déguerpissement n'est pas seulement un licenciement. C'est un renvoi pur et simple de l'habitation, de la case et du jardin qu'occupent le travailleur et sa famille entraînant de fait la privation du travailleur de tous ses moyens de subsistance sur l'habitation. Le déguerpissement, validé et prononcé par le juge de paix du canton, a valeur d'exclusion sociale de la communauté. Le travailleur casé frappé par cette mesure devient non seulement chômeur, démuné de salaire et de moyens, c'est désormais un réprouvé, un sans domicile, qui aura du mal à se réinsérer sur un autre domaine. On se rappellera que c'est une affaire semblable d'ordonnance de déguerpissement qui, une vingtaine d'années plus tard, en 1948, sera à l'origine de « l'affaire de Basse-Pointe », la plus mémorable révolte des gens casés d'habitation qui culmina avec la mise à mort du gérant de Fabrique⁶³.

On a connaissance des détails de l'affaire par le courrier, certainement rédigé par un tiers, sans doute l'écrivain public et conseil des travailleurs⁶⁴, que Laurence envoie directement à Paris au propriétaire Carl Pellé et par la réponse que le chef des gérants fait au propriétaire qui l'interroge sur l'affaire. Tout serait apparemment parti d'une vive altercation entre le concubin de Laurence, dénommé « *Ti nèg* »⁶⁵ qui aurait

63. Voir sur ce point l'excellente reconstitution historique de Camille Mauduech dans le documentaire « *Les 16 de Basse-Pointe* » (filmographie).

64. Peut-être était-ce Marius Manville ? (cf. article de Rolande Bosphore).

65. Littéralement « petit nègre ». Il s'agit d'un sobriquet, d'un surnom ou « petit nom ». Ces appellations sont très courantes dans la société antillaise de ces années-là. Les sobriquets et

injurier le gérant Mansuela. Circonstances aggravantes pour Laurence : son concubin ne fait pas partie du personnel des gens casés du domaine, sa présence dans la case aurait donc été une faveur, une « tolérance », mais une tolérance bien comprise, car le plus souvent il est attendu de ces concubins accueillis sur l'habitation, des services informels et des travaux, plus sous-payés que les autres travailleurs casés « légaux ». Leur statut est particulièrement précaire et volatil. D'autre part, le gérant en chef Blaisemont, qui dans cette affaire se range entièrement à l'avis de son gérant, mène son enquête auprès des précédents gérants de l'habitation Fonds Galion d'où il ressort des renseignements défavorables à Laurence et *Ti nèg*. Ils s'absenteraient souvent du travail en période de récolte et auraient déjà à plusieurs reprises manifesté leur « mauvaise » mentalité. Laurence plaide sa cause auprès du propriétaire en minimisant la faute de son conjoint, en s'absolvant de toute implication personnelle, et surtout en faisant valoir le drame personnel que cette exclusion lui causerait.

« (...) Je suis petite fille de Elisa Lénéry, née sur l'habitation Fonds Galion où elle est morte ; Ma mère Marie-Elisa Lénéry est née elle aussi sur l'habitation Fonds Galion, où elle est décédée également il y a 8 ans ; Mon frère Lourencin Jeannot a habité depuis l'âge de 16 ans l'habitation Fonds Galion. Moi-même je suis née sur la même habitation et suis âgée de 48 ans. Pour une futilité sans importance que M. Hayot a eue avec le nommé Tinègre avec lequel je vis en concubinage, Monsieur Hayot m'a chassée de la propriété Fonds Galion où je suis née, élevée et où j'ai passé toute ma jeunesse après les miens qui eux aussi y ont passé toute leur existence. Au surplus j'ai deux enfants qui travaillent en apprentissage à l'usine (...)»⁶⁶.

Laurence consacre plusieurs lignes de son courrier, à évoquer ses ascendants nés et morts sur l'habitation, après toute une vie de travail et de service. Ce faisant, elle ne fait pas que chercher à apitoyer le propriétaire sur son sort ; elle affirme la légitimité de sa présence sur le sol qu'elle occupe et son appartenance à la communauté historique du Galion. Elle ne fait pas que demander clémence, elle attaque quelques lignes plus loin l'ignorance de Mansuela, l'étranger à l'habitation et à la commune de Trinité, qui « *s'il connaissait ces faits* », n'aurait pas commis, selon elle, une telle injustice.

L'affaire Laurence Jeannot, si on n'en connaît pas l'épilogue, révèle la complexité des relations humaines dans l'espace social de l'habitation comme les liens paradoxaux entretenus avec le propriétaire dont attend, depuis Paris, justice au nom de la communauté.

Le chef des gérants pour sa part restera inflexible :

« Je pense que Laurence ne peut plus rester au Fonds Galion et qu'il faut de toute nécessité qu'elle laisse la case et le jardin qu'elle occupe en ce moment, autant pour la bonne marche et la discipline de la propriété que

surnoms portent une charge qui peut être péjorative, moqueuse, mais aussi simplement descriptive, voire affectueuse. Ici, il n'est pas possible de savoir ce qui a valu ce surnom au concubin de Laurence et la connotation que prend ici le sobriquet. Notons encore que les patronymes n'apparaissent jamais dans les registres hebdomadaires des taches des gens casés. L'identité des personnes s'écrit comme elle se dit dans la vie courante de l'habitation, par les prénoms, surnoms et sobriquets.

66. ANOM F.P/118 AQ 313. *Lettre de Laurence à Carl Pellé (9 juin 1924)*

pour l'affermissement de l'autorité du gérant ». (...) Quand elle sera sortie et que la leçon lui aura servie, (souligné par nous) on pourra lui faciliter l'accès d'une autre habitation ou elle pourra trouver une case pour se loger »⁶⁷

On ne possède pas la version personnelle de Hayot Mansuëla dans cette affaire qui ne laissera apparemment d'autres traces dans les archives du Galion et ne fera pas tache sur la suite de sa carrière puisque nous savons qu'il restera à la tête de Fonds Galion jusqu'au moins en 1931. Fait du hasard ou preuve que sa position sociale s'est consolidée dans l'organigramme du Galion, à partir de 1928, l'économe de Fonds Galion est aussi un Mansuëla, certainement un parent qu'il aura fait « rentrer » dans l'exploitation.

3. Léon Gagnard, le petit blanc.

Jean François Léon Gagnard est un Blanc. Il est né en décembre 1879 à Saint-Pierre de Marie Élisabeth Jacqueline (surnommée Elima) Gagnard, 43 ans, sans profession. Il est le dernier d'une fratrie de six enfants, tous nés dans la ville de Saint-Pierre. Il est difficile de se faire une idée précise de la famille, car la mère de Léon ne présente jamais elle-même ses enfants à l'état civil ; les déclarations de naissance de ses enfants sont faites par une personne assistante, une sage-femme ou le médecin. Il n'y a donc aucune trace de sa capacité à signer au vu des documents exploités ; il est aussi impossible de savoir la relation de proximité qu'elle entretenait avec les témoins des actes qui reflètent surtout le milieu urbain dans lequel elle vivait : employé de mairie, voyer, commerçant, propriétaire, élève en pharmacie, commis négociant, charpentier, conducteur des travaux du jardin des plantes⁶⁸.

Comme tous ses frères et sœurs, Léon est un enfant naturel, de père non désigné. Ce cas de fratrie illégitime est d'autant plus intéressant qu'il n'est pas isolé dans la famille. L'arrière-grand-mère paternelle de Léon avait eu, elle aussi, plusieurs enfants naturels. Cette dernière, originaire de Guadeloupe d'où elle avait émigré avec son mari et ses enfants, vers 1796, en pleine période révolutionnaire, avait donné naissance à quatre autres enfants illégitimes après le décès de l'époux. Dans les deux cas, les pères des enfants naturels nous restent inconnus⁶⁹.

Léon Gagnard perd sa mère en 1882, seulement trois ans après sa naissance. On ne sait où ni avec qui il a grandi, les grands-parents maternels étant aussi décédés. Mais la famille semble s'être définitivement fixée en Martinique, dans le voisinage de Saint-Pierre. Son frère Maxime, second de fratrie, né en 1864, s'est marié en 1898 à Louise Aline Bodin

67. ANOM F.P/118 AQ 313. *Lettre de Camille Blaisemont à Carl Pellé (10 août 1924)*

68. ANOM – Etat-civil, Saint-Pierre, 1 DPPC 1971, 1862, naissance, acte n°1323 folio 116v (vue 573) ; 1 DPPC 1974, 1864, naissance, acte n°293 folio 128v (vue 425) ; 1 DPPC 1978, 1866, naissance, acte n°241 folio 117r (vue 134) ; 1 DPPC 1986, 1870, naissance, acte n°1102 folio 63v (vue 521) ; 1 DPPC 1998, 1876, naissance, acte n°693 folio 291v (vue 294) ; 1 DPPC 2006, 1880, naissance, acte n°36 folio 12r (vue 13).

69. Bruneau Latouche Eugène, Cordier Chantal et Philippe, *209 anciennes familles subsistantes de la Martinique*, Aix-en-Provence ; Fort-de-France ; Paris : E. Bruneau-Latouche : C. et P. Cordiez, 2001, pp. 457-460.

à Saint-Pierre, légitimant six enfants. En 1902, Maxime était commis des contributions ; il meurt avec sa femme et ses enfants lors de l'éruption de la montagne Pelée⁷⁰.

On retrouve Léon en 1900 grâce à sa fiche militaire, il est alors indiqué à la mention profession, « agriculteur » au Robert⁷¹. Il rentre au service du Galion en avril 1914, l'année de la déclaration de guerre, et se marie en juin 1916 avec demoiselle Marie Elisabeth Edith Riffaud, d'une famille perçue comme petits Blancs créoles de Trinité dont plusieurs sont des géreurs⁷². Est-ce cette alliance qui lui facilite l'accès à la fonction de gérant du Galion, où Riffaud Venant Joseph est gérant de Petit-Galion après l'avoir été à Bassignac. Un autre membre de la famille Riffaud, Laurent Cassius, est encore, à cette date, au service de Bassignac⁷³. Hormis la mention « agriculteur » dans son livret militaire, l'homme n'est pas vraiment issu du milieu de l'habitation. Il y est venu. En tous les cas, cette union maritale lui a ouvert l'un des réseaux de la commune puisque nous savons par ailleurs les liens des familles Riffaud, Guyot et Maignan. Il commence sa carrière de gérant à Gaschette en 1918, la poursuit à Petit Galion à partir d'octobre 1918 avant d'être promu en 1924 à la gestion de Spoutourne, habitation de la presqu'île de la Caravelle, une des plus vastes, mais aussi la plus éloignée du cœur du domaine. C'est sur cette terre périphérique, au sol plutôt ingrat, qu'il accomplit semble-t-il, une grande partie de sa carrière de gérant.

On n'a pas trace d'affaires particulières ayant concerné Gaignard et ses travailleurs. En revanche, ses rapports ne semblent pas avoir été faciles avec sa hiérarchie, et en particulier avec son chef direct, Blaisemont, qui ne se prive pas de lui faire par écrit des remarques particulièrement désobligeantes et acerbes sur la tenue de son habitation de Spoutourne. Parmi ces remontrances, une lettre adressée le 12 novembre 1924 lui reprochant des dépenses en salaires qui auraient doublé. En 1933, un accrochage plus sévère que les autres lui vaut blâme et déclassement. Il est définitivement rétrogradé au rang de gérant de Malgré Tout, habitation de dernière catégorie du domaine, où il achèvera sa carrière.

C'est de Blaisemont que vient la sanction. Il est reproché à Gaignard son caractère « difficile », son incompétence gestionnaire qui l'amène à se reposer entièrement sur son économe, son laxisme dans la surveillance de l'habitation où de nombreux vols auraient été commis. En outre, il est accusé d'avoir détourné le garde pour des services personnels « *non de façon exceptionnelle, ce qui eut été pardonnable, mais depuis fort longtemps et exclusivement* »,... « *Je vous reproche enfin*, assène Blaisemont,

70. ANOM – Etat-civil, Saint-Pierre, 1 DPPC 2010, 1882, décès, acte n°997 folio 409r (vue 411) ; 1 DPPC 2056, 1898, mariage, acte n°17 folio 17r (vue 235) ; jugement déclaratif de décès transcrit au Carbet 11/10/1911 n°320 (Base Spierre1902).

71. Archives territoriales de Martinique – Registres-matricules du recrutement militaire. Gaignard, Jean François classe 1900, registre 1R34, matricule 0186.

72. La position sociale et le phénotype rangent plutôt les Riffaud parmi les « petits blancs », toutefois l'étude généalogique tend plutôt à les classer parmi le groupe historique des personnes « de couleur » pour la branche issue de l'union de Pierre Georges Riffaud et de Marie Elisabeth Zélie dite Octavie.

73. Source : Archives Territoriales de la Martinique. *Dossiers de médaillés d'honneur du travail*

d'apporter à l'exécution de votre travail – qui semble en vérité vous inspirer plus de dégoût que d'intérêt – une inconcevable mollesse »⁷⁴.

Il obtiendra toutefois, vers la fin de sa vie, la médaille du mérite agricole en qualité d'agriculteur et gérant de l'habitation Malgré tout, et sera nommé chevalier le 20 février 1953⁷⁵.

4. *L'archétype du gérant, Camille Blaisemont.*

Camille Blaisemont est incontestablement la figure majeure de ce groupe des gérants du Galion des années vingt et trente, non seulement par la fonction qu'il occupe qui le place à la tête des gérants, mais aussi par sa personnalité même.

Blaisemont est de la catégorie des gens classés « de couleur » dans la taxonomie de la période. C'est un mulâtre, né en 1888 au Gros-Morne, de Louis André Blaisemont et Jeanne Laurence Ange-Élisabeth. Il est issu d'une famille aisée et éduquée, dont les aïeux étaient déjà libres au XVIII^e siècle. Pour autant, au XIX^e siècle, la stigmatisation raciale reste présente dans certains actes de la famille. Au Vauclin, le 12 juin 1820, « *la nommé Louise Amante, demeurant au bourg du Vauclin, 24 ans mulâtresse libre* », déclarait et signait l'acte de naissance de son fils Louis Alexis Amante (plus tard Blaisemont), futur grand-père paternel de Camille⁷⁶.

Pour retracer les origines familiales de Camille, le plus simple est de partir de ses ancêtres, Joseph Marc Blaisemont et Louise Amanthe, qui furent des aïeux communs aux branches paternelles et maternelles de la généalogie de Camille. Louise Amanthe vivait au Vauclin où elle déclara 8 enfants naturels âgés de 3 à 24 ans en 1843, dont Louis Alexis le grand-père paternel de Camille et Simonne Marie dite Amanda l'arrière-grand-mère maternelle de Camille. Peu après la déclaration (entre 1843 et 1848), Louise Amanthe épousait Joseph Marc Blaisemont, le père des enfants, qui résidait à Trinité. Quelques années plus tard, une partie de la fratrie issue du couple quittait progressivement le Vauclin et s'installait à Saint-Pierre ; c'est ainsi à Saint-Pierre, en 1875, que meurt Louise Marie Tullia, grand-mère maternelle de Camille, fille de Simonne Marie dite Amanda⁷⁷.

Louis Alexis, le grand-père paternel de Camille, est l'un des rares de la fratrie à être resté dans le sud. Il épousa Marie Louise Pomponne, une femme de couleur, à Rivière-Pilote en 1848 et mourut en 1860 quelques mois après la naissance de son fils Louis André. Louis André, le père de Camille, a donc grandi orphelin de père, on ne sait où. Mais on le retrouve en 1885 au Gros-Morne où il se marie avec Ange Élisabeth, la fille de Louise Marie Tullia. Lui était médecin et elle, sans profession,

74. Source : Cf. ANOM – F.P/ 118 AQ 349

75. source idem

76. ANOM – Etat-civil, Gros-Morne, 1 DPPC 1558, 1888, naissance, acte n°375 folio 86v (vue 88) ; Le Vauclin, 1 DPPC 2274, 1820, naissance, acte non numéroté folio 8v (vue 12).

77. ANOM – Etat-civil, Le Vauclin, 1 DPPC 2277, 1843, reconnaissance, acte n°36 folio 10v (vue 11) ; Saint-Pierre, 1 DPPC 1997, 1875, décès, acte 1683, folio 251v (vue 701) ; déclaration de pertes C8C-52 21/08/1902 ; C8C 55 06/09/1902 ; jugement déclaratif transcrit au Carbet 1911 n°35 (Base StPierre1902). L'acte de mariage de Louise Amanthe et Joseph Marc Blaisemont non retrouvé.

était fille de propriétaire. Les trois naissances légitimes qui s'ensuivirent se firent au Robert. Les témoins au mariage des parents de Camille, aussi membres de la famille, étaient propriétaire pour l'un et négociant pour l'autre, les témoins aux trois naissances (et un décès) sont aussi des notables : Charles Thouin notaire, Théobald Pouillet secrétaire de mairie⁷⁸.

Le dossier de Légion d'honneur de Louis André Blaisemont montre qu'il s'est distingué comme officier de santé, d'abord pharmacien, puis médecin au cours d'une longue carrière médicale de 52 années. Ce n'est toutefois pas cette voie que suit Camille, mais celle empruntée auparavant par son grand-père maternel, Louis Marie Alexandre Eustase Ange-Elisabeth, gérant d'habitation à Sainte-Marie⁷⁹.

Il est possible que la catastrophe de 1902, qui détruisit le magasin familial de Saint-Pierre et fit périr plusieurs membres de la famille Blaisemont, ait poussé les quelques survivants ruinés à se retrouver dans le secteur du Nord Atlantique. Ainsi, Rose Esilda épouse Appoly Sarotte (une autre fille du couple Blaisemont /Amanthe) vivait selon le dossier à Saint-Pierre, mais elle fut ensuite signalée comme résidente à Sainte-Marie. Elle avait épousé Appoly à Trinité. Camille était donc indirectement apparenté à Paul Sarotte, sous-directeur au Galion, car le grand-oncle de Paul avait épousé la grande tante de Camille⁸⁰.

Un cadre agricole omniprésent et compétent

Blaisemont entre au service du Galion en 1915, à l'âge de 27 ans et accède à la fonction de gérant en chef au départ de Viviers, son prédécesseur, en 1923. L'homme, déjà issu d'un milieu de la classe moyenne aisée, métissée et lettrée, aura sans doute fait de bonnes études secondaires, peut-être jusqu'au niveau du brevet de capacité coloniale au moins. La qualité de son orthographe et de sa langue écrite en français en témoigne. Les courriers et rapports, manuscrits ou dactylographiés, qu'il rédige attestent également de connaissances théoriques en agronomie et en sciences expérimentales. Il discute de la composition chimique des engrais, des conditions pédologiques, des degrés pluviométriques, etc., autant de sujets pointus qui ne lui sont pas seulement venus d'un savoir empirique par la fréquentation des choses de la terre. Incontestablement, l'homme a beaucoup lu et se tient au courant des évolutions des techniques, détient aussi une connaissance intellectuelle de l'agronomie et du processus d'ensemble de fabrication des sucres. Ses analyses sont toujours étayées et argumentées, ses jugements apparaissent sûrs ; il vérifie ses données, confronte théorie et pratique, compare, conseille des procédures

78. ANOM – Etat-civil, Rivière-Pilote, 1 DPPC 1744, 1848, mariage, acte n°19 folio 9r (vue 9) ; 1 DPPC 1750, 1860, naissance, acte n°55 folio 14v (vue 15) ; décès, acte n°394 folio 106r (vue 107) ; Gros-Morne, 1 DPPC 1557, 1885, mariage, acte n°136 folio 34v (vue 36) ; 1886, naissance, acte n°28 folio 8v (vue 9) ; décès, acte n°318 folio 88v (vue 89) ; 1 DPPC 1558, 1887, naissance, acte n°298 folio 97v (vue 99) ; 1888, naissance, acte n°375 folio 86v (vue 88).

79. ANOM – Etat-civil, Saint-Pierre, 1 DPPC 1997, 1875, décès, acte 1683, folio 251v (vue 701).

Archives nationales - site de Fontainebleau - Cote 19800035/723/82259, Blaisemont Louis André notice c-130036 (base LEONORE).

80. ANOM - déclaration de pertes C8C-52 21/08/1902

d'amélioration de la production agricole et industrielle. Il argumente et assume les propositions qu'il fait au Directeur de Laguarigue et au fondé de pouvoir de la famille Bougenot, Carl Pellé, avec qui il entretient une correspondance suivie, à un rythme quasi hebdomadaire. Il est aussi un homme de terrain. De sa résidence, située au centre du domaine, à l'habitation Desmarinières, à peu de distance du bourg de Trinité et du quartier d'implantation de l'usine, il inspecte régulièrement, lors de tournées hebdomadaires, les différentes habitations dont il connaît personnellement chacun des occupants, tient avec ses géreurs des réunions matinales baptisées « conférences des géreurs », ce qui n'empêche des courriers réguliers de directives, le plus souvent, de recadrage, voire de remontrances.

Il assume véritablement son rôle de chef, aussi bien pour imposer ses ordres, pour conforter l'autorité des géreurs - qu'il ne désavoue jamais face aux travailleurs de l'habitation, en cas de conflit, comme on l'a vu dans l'affaire Laurence Jeannot (cf. supra) -, que pour défendre les intérêts collectifs du corps des géreurs face au propriétaire (cf. supra). L'homme et ses compétences sont manifestement appréciés de son supérieur direct, le directeur Joseph de Laguarigue qui jamais ne le critique dans ses courriers. Il le couvre même lors d'une vive altercation qui l'oppose à Louis Gautier, le chimiste de l'usine, un « métropolitain », qui l'accusa en public d'avoir laissé livrer à l'usine, des charrois de cannes « sales », remplis de « bouts blancs »⁸¹, moins belles qu'à Bassignac. Des cannes à sucre du Galion qui seraient moins belles que celles de Bassignac ! ... l'humiliation suprême pour un inspecteur des cultures, infligée de surcroît devant ses gens, par un étranger au pays⁸² !

Carl Pellé, le fondé de pouvoir de la famille Bougenot, lui aussi semble apprécier ses avis et développe avec lui des échanges épistolaires très détaillés et très techniques sur l'opportunité de telle ou telle option d'élevage, d'amendements des sols ou de plantation nouvelle. Il est vrai qu'entre Pellé, lui-même ingénieur de formation, manifestement très au fait des processus de production de la canne, et de sa transformation industrielle (en sucres et rhums), et le cadre agricole du Galion, le courant passe bien... Jusqu'au moins à l'affaire de la succession de Joseph de Laguarigue. Le 17 mars 1926, Blaisemont qui vient d'être promu chevalier du mérite agricole, adresse une lettre de remerciement à Carl Pellé qui avait soutenu sa proposition au Gouverneur et lui assure de son dévouement à sa personne, aux siens et « à la cause de (vos) intérêts »⁸³.

81. Les « bouts blancs » sont les tronçons de cannes coupés au plus près de la tête de la tige, près des feuilles. Moins riches en sucre, ils affectent toute la livraison au broyage et abaissent la qualité du sucre obtenu. On évite de les livrer à l'usine pour les laisser aux animaux. Les « cannes sales » désignent les cannes mal épaillées ou enduites de terre.

82. ANOM – FP 118 AQ 349. Cette altercation entre le gérant en chef et le chimiste a lieu le 19 mai 1927 dans la cour de l'usine et se poursuit dans le bureau de De Laguarigue. L'affaire se solde par le départ du chimiste, qui n'obtenant pas le soutien attendu du directeur général, finira par remettre sa démission à Carl Pellé. On note en effet qu'en plusieurs cas, lorsqu'éclatent des divergences ou des conflits personnels entre cadres locaux et métropolitains, le directeur Joseph de Laguarigue a tendance à couvrir les cadres locaux, préférant se passer des services des cadres « qui passent » recrutés par appels d'offres et contrats à durée limitée, plus facilement remplaçables, plutôt que de s'aliéner les compétences de ceux qui sont du pays, rompus au terrain, et restent sur place.

83. ANOM -FP 118 AQ 385

Hors du Galion, Blaisemont est une personnalité, un professionnel reconnu de la canne dont la réputation a franchi les limites du domaine. Le géographe Eugène Revert le cite dans son ouvrage parmi ses sources d'information⁸⁴. Il est par ailleurs identifié au rang des notables en vue de la commune de Trinité, comme membre du Conseil d'administration de l'hospice. L'homme peut espérer conforter sa position et poursuivre son ascension, dans l'organigramme du domaine, pourquoi pas jusqu'à la direction de l'usine.

Le camouflet

Le 24 mars 1929, Joseph de Laguarigue décède des suites d'une longue et pénible maladie (sans doute un cancer du foie) qui l'a progressivement tenu éloigné de la conduite directe des affaires de l'usine durant ses derniers mois de service, au cours desquels il s'est appuyé plus que d'habitude sur Blaisemont. Son jubilé de 25 ans de direction du Galion avait été dignement fêté par l'entreprise en novembre 1927, cérémonie au cours de laquelle un courrier renouvelant les remerciements et témoignant de l'estime des propriétaires avait été lu en public.

Il s'agit pour la famille des héritiers Bougenot et consorts de remplacer le vieil administrateur du Galion qui pendant vingt-cinq années, a servi loyalement leurs intérêts et a fortement contribué à la prospérité du domaine. Le choix des propriétaires est semble-t-il vite fait pour la succession. C'est vers Louis de Laguarigue, l'un des fils du directeur disparu que se tournent les héritiers : c'est avec cette famille que les propriétaires travaillent depuis de longues années, c'est celui-là que le père de Laguarigue recommande ; Louis assume déjà la direction de l'usine de Dillon où il aurait fait ses preuves ; l'autre fils, Laurent, étant à la tête de l'usine Bassignac, la seconde unité sucrière de Trinité.

Mais, le passage de témoin ne se passe pas aussi bien que prévu. Louis de Laguarigue entend bien renégocier les termes du contrat. D'abord parce que son désengagement de Dillon qu'il dirige et où il a des intérêts personnels, suppose, dit-il, une transition progressive dont il entend maîtriser les conditions et les modalités, ensuite et surtout, parce qu'il veut revaloriser son poste de directeur de l'exploitation par l'augmentation globale de sa rémunération en faisant passer une partie des gratifications en salaire mensuel de base revalorisé ou par la garantie d'une prime annuelle à la hauteur de 10 % des bénéfices. Les propriétaires ne l'entendent pas de cette oreille et lui font comprendre que si leurs conditions peuvent être comprises comme un salaire de départ susceptible d'évoluer, il ne saurait prétendre à plus d'emblée eut égard à sa fraîche entrée dans l'entreprise et à sa jeunesse. Louis de Laguarigue tergiverse, négocie, avant de signifier à son tour qu'il pourrait dans ce cas se désister si un accord raisonnable ne pouvait être conclu. Sans quitter le ton courtois qui sied à ce type d'échanges les négociations épistolaires se font âpres et traînent en longueur⁸⁵. L'affaire de la difficile succession s'ébruite puisque deux autres personnes font savoir « leur disponibilité », au poste de directeur du Galion.

84. Cf. Eugene Revert, *op. cit.*

85. Cf. ANOM/ F.P : 118 AQ 385

Hardy, propriétaire d'habitation et de distillerie à Tartane, l'un des derniers békés indépendants du Galion, postule, sans succès, pour son fils. Camille Blaisemont, à son tour, fait savoir ses prétentions et pose sa candidature à un poste de sous-direction générale d'exploitation du Galion qui n'existe pas mais dont il propose la création. Il occuperait, explique-t-il, la fonction sur le terrain, pour suppléer aux absences prévisibles de Louis de Laguarigue qui serait désormais à gérer deux grands centres industriels distants de plusieurs dizaines de kilomètres. Les propriétaires vont répondre civilement, mais très clairement, par la négative, en lui faisant comprendre qu'en dépit de ses compétences agricoles, un poste de directeur d'usine serait au-dessus de ses capacités... en termes clairs, bien que non dits, ce n'est *ni sa place ni son rang*. Le chef des géreurs s'il « *se réjouit du choix (que vous avez) fait en la personne de Monsieur Louis de Laguarigue* » va alors dans une longue réponse à ses patrons laisser éclater son amertume :

« Un passage de votre estimée lettre du 3 juillet a frappé mon attention et m'a laissé quelque peu perplexe et découragé. Vous me dites que vous vous êtes demandé si, pour le moment, je pouvais me considérer comme suffisamment en mesure d'assurer la charge d'une direction générale avec les connaissances et les graves responsabilités qu'elle comporte étant donné que je me suis toujours spécialisé dans les questions de culture. Comment je me serais permis de formuler une pareille demande si je ne me croyais pas capable de remplir ces hautes fonctions. Je puis dire que je considère mes connaissances techniques en matière de distillation, par exemple, que j'ai pratiquée pendant deux ou trois ans et que j'ai longuement étudiée avec ses parties annexes comme étant au moins égales à ma technicité des choses agricoles. Plus d'une fois, Monsieur de Lagarrigue, au point de vue mécanique, m'a demandé conseils, et est-ce l'effet du hasard, mes conseils ont chaque fois prévalu.

(...) Aussi, n'est-il pas naturel que je ressente quelque amertume à la lecture de votre honorée lettre ? Suis-je voué à marquer le pas au Galion sans espoir d'une augmentation convenable de ma situation matérielle actuelle. Les suppléments d'efforts, de peine et de travail que je suis disposé à donner me seront-ils comptés un jour ? Les études pratiques et théoriques, la concentration de l'observation, les investigations en tous milieux dans le ferme espoir d'améliorer les rendements du centre, recevront-elles jamais une autre récompense que le maintien indéfini de ma situation présente. En un mot, en admettant que je vienne par mon travail personnel et les efforts à augmenter dans des proportions très sensibles les résultats actuels et à les rendre plus intéressants (...) quel bénéfice matériel en tirerai-je et le bénéfice ira-t-il toujours et intégralement à l'administrateur général ? »

Le chef des géreurs a-t-il vraiment cru en ses chances de passer directeur général de l'exploitation et d'être admis dans l'ethno-caste fermée des administrateurs d'usine ou bien Camille Blaisemont a-t-il simplement voulu réaffirmer son rôle clé dans l'entreprise et jouer du chantage afin d'asseoir sa position dans l'organigramme du domaine ? Il termine son courrier en assurant Carl Pellé de son « *inaltérable reconnaissance* » ; « *Je reste, conclut-il, bien persuadé que vous trouverez bien un moyen pour améliorer, d'ores et déjà, ma situation matérielle de telle façon que ce soit encore profitable au centre du Galion.* »⁸⁶

86. idem

Camille Blaisemont terminera donc sa carrière comme chef des géreurs en servant, loyalement semble-t-il, le nouveau directeur. Pour autant, ses propositions et initiatives paraissent beaucoup plus assurées après 1930. En faisant valoir son expérience, il n'hésite pas à faire des contre-propositions ou à contester l'avis de son supérieur sur le nouveau mode de calcul des gratifications, une fois de plus, pris sur la moyenne du rendement à l'ha des habitations. Cette position, hautement affirmée en août 1930, sera d'ailleurs en parfaite contradiction avec celle qu'il défendra en novembre de la même année lorsque Mouriesse, gérant de Petit Galion, demande, sans passer par lui, par lettre directe à de Laguarigue fils augmentation de ses appointements pour les porter au niveau de ceux reçus par le gérant de Beauséjour. Blaisemont consulté, s'y oppose au motif qu'il avait déjà produit une note (30 mars 1928) fixant la classification des habitations, laquelle pleinement motivée à ses yeux, devrait être maintenue, toute gratification supplémentaire devrait être justifiée et exceptionnelle à titre de prime de dépassement d'objectifs. La requête du gérant de Petit-Galion portant atteinte à l'ordonnance des habitations du domaine est rejetée.

Démêlés de géreurs ! ...

Quand Camille Blaisemont décèdera, dans ses fonctions, en 1939, à l'âge de 51 ans, des suites d'une courte maladie, Pellé répond positivement à la requête de sa veuve qui lui demande l'octroi d'une pension⁸⁷. Acte de reconnaissance ultime envers un serviteur de l'entreprise du Galion, mort prématurément à la tâche.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude qui précède s'est appuyée principalement sur le croisement des sources écrites et l'analyse qualitative par l'approche des réseaux⁸⁸. Nul doute qu'un complément d'enquête suivant les traces biographiques des acteurs aurait permis d'aller bien plus loin dans leur interprétation, notamment dans les relations des géreurs entre eux, question insuffisamment traitée dans le cadre de cet article. De même, avons-nous dû laisser de côté et réserver pour des approfondissements méthodiques ultérieurs ce qui émergeait des rapports de ce groupe d'acteurs avec la société trinitéenne, en particulier dans la sphère du politique. Au vu des renseignements qui remontent des sources, des perspectives intéressantes s'ouvrent avec les riches espoirs qu'on peut fonder à partir de l'alimentation en données personnelles de la base REZO.

Quelques conclusions partielles et pistes d'approfondissement peuvent cependant être d'ores et déjà proposées.

Les géreurs du Galion, à défaut d'être un « bloc » au sens où l'entendrait la sociologie des organisations⁸⁹ nous apparaissent comme un sous-ensemble cohérent, un « acteur collectif », « situé » dans une identité de « position » au sein du système de l'usine, dans la mesure où leur rôle, leur fonction, leur comportement, peuvent être repérés comme le même.

87. Cf. ANOM – FP 118 AQ 349.

88. Cf. Préambule des coordonnateurs.

89. Cf. Emmanuel Lazega « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », in *Revue française de sociologie*, XXXV, 1994, 293-320

Ils le seraient peut-être davantage au Galion qu'ailleurs du fait d'une part de la position hégémonique de ce complexe dans la structure socio-économique trinitéenne, d'autre part par le fait que ce monde du Galion semble avoir été pétri par la forte verticalité du système relationnel liant les groupes et les personnes, marquée à la fois du « patronalisme » en même temps que de l'interdépendance des acteurs. Nous postulons cette hypothèse que la poursuite de l'étude sur le plan des dynamiques socio-politiques devrait pouvoir confirmer.

En situation de *centralité*, positionnés à la fois comme des dominants et rouages fonctionnels du complexe usine-habitations, à défaut de faire lien entre les groupes, les géreurs du Galion sont les premiers bénéficiaires sociaux de cette focale articulant les deux âges sucriers, deux mondes, deux modes relationnels brassant le rapport formel et l'informel. Dans le cadre d'une société insulaire, profondément stratifiée, structurellement inégalitaire, fermée et cloisonnée comme l'est celle de la Martinique du premier vingtième siècle, les géreurs d'habitations constituent sans doute le groupe professionnel qui dispose de l'avantage du réseau social à la fois le plus hétérogène, le plus étendu horizontalement, et le plus plastique verticalement, et en tous cas le plus souple de la communauté humaine du Galion. Cette position les met en mesure de jouer un jeu relationnel particulier au service d'une stratégie promotionnelle centrée, modulée et arrêtée aux contours des réseaux très personnalisés qu'ils entretiennent sur la base de liens familiaux et de patronage en tout premier lieu. Ils sont ainsi les agents qui reproduisent et maintiennent à la base une organisation sociale archaïque, (que l'on peut qualifier de néo-esclavagiste) de *la place* et du *rang*. En même temps, ils émergent comme les premiers acteurs et points d'appui stables d'une classe moyenne, mixte et métisse, en voie de constitution dans le pays. Cette couche nouvelle, bien que médiane, reste cependant toujours stratifiée et ordonnée en interne d'après les hiérarchies et logiques antérieures de l'origine et de la couleur. Les géreurs seraient ainsi le *versus* rural et privé, de la fonction publique qui commence à marquer significativement le paysage social des bourgs et de la ville, un des vecteurs des archaïsmes de l'ancien temps dans la modernisation sociale du XXe antillais.

Cette étude s'inscrit dans la perspective plus générale de l'étude des constructions sociales des transitions post-esclavagistes. Mais sommes-nous, au Galion, dans une étude de cas très particulière, qui revêtirait des contours spécifiques voire uniques ou bien l'étude de ce groupe socio-professionnel des géreurs ouvre-t-elle à modélisation ? Ce modèle serait-il trinitéen ? martiniquais ? antillais ? Des approches comparatives partielles notamment avec le positionnement social des géreurs du complexe de Beauport (Port-Louis, Guadeloupe) si elles confirment l'identité typologique, et bien des analogies, laissent apparaître des différences significatives, sans que nous soyons en mesure d'affirmer pour l'instant que la variation constatée vienne d'une spécificité tenant à la différence des territoires coloniaux, ou soit simplement une modulation sociale différenciée d'un domaine à l'autre.

Voilà qui plaide encore pour des études fines, au plus près des terrains socio-anthropologiques et des parcours biographiques qui façonnent l'agencement des individus et participent à la dynamique des complexes sociaux.